

**Analyse du processus d'attribution des terres mis en œuvre au profit
des Personnes Affectées par le Projet Développement de l'Agriculture
du MCA-BF des villages de Di, Oué et Bouna,
dans la province du Sourou.**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU
MASTER EN INGENIERIE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
OPTION : INNOVATION, DEVELOPPEMENT ET SOCIETE
OU
MASTER SPECIALISE EN INNOVATION, DEVELOPPEMENT ET SOCIETE**

Présenté et soutenu publiquement le [Date] par

Bélo HEMA

Tél°: 74 06 48 45/70 52 00 35/78 34 85 55

hemabelo2009@gmail.com

Travaux dirigés par°: Dr Mafing KONDE

Titre : Chercheur en développement local ; Option Sécurisation Foncière

Jury d'évaluation du stage :

Président : Prénom NOM

Membres et correcteurs : Prénom NOM
Prénom NOM
Prénom NOM

Promotion [2013/2014]

REMERCIEMENTS

Au terme de mon travail sur les attributions des terres dans le nouveau périmètre aménagé de 2240 ha de Di, je tiens à adresser mes vifs remerciements à :

- ✓ Monsieur le Coordonnateur National du MCA-BF, Monsieur Bissiri Joseph SIRIMA, qui a bien voulu me permettre d'entreprendre ce travail parallèlement à mes charges sur le terrain et m'a prodigué des conseils qui m'ont été utiles tout au long de mon travail ; qu'il reçoive les marques de toute ma gratitude ;
- ✓ Madame le Chef du Projet Développement de l'Agriculture (PDA) du MCA-BF, Mme Marie Bernadette TOE/KIEBRE. Elle a épousé avec enthousiasme le principe de l'étude, a donné son accord pour jeter un regard sur le travail entrepris et m'a effectivement apporté son appui qui a été combien estimable pour l'aboutissement de l'étude ;
- ✓ Mon maître de stage, Dr Mafing KONDE, affectueusement appelé « le Général ». Il n'a pas hésité un seul instant à bien vouloir m'accompagner et s'est rendu disponible durant tout le processus de réalisation de l'étude ; qu'il soit remercié pour son inestimable contribution ;
- ✓ Monsieur Daniel PELLETIER, Chef de mission AD10¹ et à toute l'équipe de techniciens AD10 à Di grâce à qui toutes les données utiles à l'étude ont été collectées sur le terrain ;
- ✓ Mme NADINGA/YAMEOGO Joséphine, l'un des Consultants Court Terme (CCT) du PDA, qui m'a volontairement proposé son appui technique et scientifique pour la réalisation du travail ; qu'elle soit énormément gratifiée pour ses efforts ;
- ✓ Monsieur le Directeur d'Appui à la Production et à la Valorisation Agricole (DAPVA) de l'Autorité de Mise en valeur de la Vallée du Sourou (AMVS), Mr Adama BORO, avec qui les prémices du thème de l'étude ont été discutées et qui a toujours été à mon écoute ;
- ✓ Monsieur Ahmed KAM, Spécialiste de la base de données du Consultant AD7, qui a procédé au *tirage au sort aléatoire sans remise* des bénéficiaires à enquêter, à l'aide du logiciel XL Stat ;

¹ Tous les consultants intervenant dans la mise en œuvre du PDA (Projet Développement de l'Agriculture) du MCA-BF ont reçu AD comme sobriquet qui signifie Agriculture Diversifiée suivi d'un chiffre romain. En exemples²: AD7 (SHER/GRET), AD10 (AECOM), AD2 (BERD), AD2.2B, etc.

- ✓ Messieurs Yves Régis Somkeita KABORE, stagiaire du PDA, et Mamadou Koulba HEMA, mon fils benjamin, étudiant en 2^e année de Génie Civil, qui ont entré avec dextérité et célérité toutes les données collectées dans le logiciel de traitement statistique *SPSS* ;
- ✓ Tous ceux qui se sont investis d'une manière ou d'une autre pour l'aboutissement heureux de cette étude. Je pense aux PAP des villages bénéficiaires ; aux responsables et personnes ressources des villages de Di, Oué et Bouna ; aux agents de l'administration et des services techniques concernés ; aux responsables du volet Genre du MCA-BF, du PMC/PDA et de AD10, et au responsable chargée du volet Réinstallation au MCA-BF, à toutes les personnes de bonne volonté pour leurs soutiens multiformes qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

RESUME

Le MCA-BF, avec l'appui du peuple américain, a aménagé et attribué 2 240 ha de terres dans la Commune Rurale de Di, province du Sourou. Les attributions, conduites par une Commission d'Attribution des Terres², ont été faites à 4 104 bénéficiaires comprenant : des personnes affectées par le projet (PAP) ; des personnes Non-PAP des cinq villages défavorisés³ et des Non-PAP de la phase Concurrentielle⁴.

L'objectif global du présent travail est d'analyser l'intervention du MCA-BF au Sourou à travers l'aménagement et l'attribution des 2.240 ha de terres aux PAP des villages de Di, Oué et Bouna. L'étude a été conduite sur les 1.445 PAP bénéficiaires. 435 PAP ont été échantillonnées de manière aléatoire à l'aide du logiciel *XL Stat* et ont été enquêtées dans les trois villages concernés. Le traitement des données a été fait à l'aide du logiciel *SPSS*.

Les résultats indiquent que 56,6% des enquêtés ont bien apprécié les compensations financières et 77,0% les compensations terre contre terre. Selon 89% des interviewées, les femmes ont été prises en compte dans les attributions de terres et 97,7% ont bien accueilli la délivrance gracieuse des titres fonciers. 88,3% des PAP trouvent que la cohésion familiale dans les villages bénéficiaires n'est pas écorchée par les attributions de terres et 92,9% estiment que la cohésion sociale entre les villages n'est pas écorchée.

Globalement, les PAP ont bien apprécié et se sont impliquées dans la gestion du processus d'attribution des terres déroulé à leur profit à Di. Une réflexion ultérieure pourrait porter sur les bénéficiaires Non-PAP.

Mots Clés :

1 – Attribution des terres

2 – Personnes Affectées par le Projet

² La Commission d'Attribution des Terres (CAT) a été créée et présidée par le Haut-Commissariat de la province du Sourou. Elle est composée, en application de (PSF, 2013), des représentants des structures suivantes : la Direction Provinciale des Impôts du Sourou ; l'AMVS ; la Direction Provinciale des domaines ; la Direction Régionale du Cadastre ; la Direction Provinciale de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire du Sourou ; la Direction Régionale chargée de l'Eau ; la Direction Provinciale chargée de la Promotion de la Femme ; la Direction Provinciale chargée de l'Action Sociale ; la Direction Provinciale chargée des Ressources Animales ; la Direction Provinciale chargée de l'Environnement ; les organisations féminines du département de Di ; les organisations féminines de la province du Sourou ; le Conseil Municipal de Di ; le Conseil Villageois de Développement (CVD) de Di, Oué et Bouna ; les autorités coutumières des villages de Di, Oué et Bouna ; la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) de Di ; les organisations d'éleveurs de la Commune de Di ; les organisations d'agriculteurs de la Commune de Di ; les organisations de jeunes de la Commune de Di. Le Comité de Recours Amiable (CRA) a toujours été représenté à la CAT par son Président.

³ Les cinq (05) villages (Oué, Bouna, Niassari, Donon et Poro) sont considérés comme villages défavorisés, en référence aux dispositions de la Banque Mondiale en la matière. Ils ont constitué le deuxième cercle prioritaire consenti par le MCA-BF afin d'élargir les bénéficiaires de parcelles aux membres des familles consanguines des PAP des villages pana de Oué et Bouna, toute chose qui accroît le nombre de bénéficiaires de la Commune Rurale de Di.

⁴ Cette phase encore appelée *phase tirage au sort* a vu l'organisation en février 2014 à Di d'un tirage au sort public dont les résultats ont été acceptés par toutes les parties prenantes.

- 3 – Périmètre aménagé
- 4 – Compensations terre contre terre
- 5 – Millennium Challenge Account – Burkina Faso

ABSTRACT

A 2,240 ha land was developed and allocated by MCA-BF, with the support of the American people in the Rural Commune of Di, province of Sourou. These allocations which were led by a Land Allocation Committee⁵ were made available to 4,104 beneficiaries including: people affected by the project (PAPs); Non-PAP people from the five underprivileged villages⁶ and Non-PAPs of the Competing phase⁷.

The global objective of this work is to analyze the MCA-BF's intervention in the Sourou valley through the development and the allocation of 2,240 ha of land to the PAP of the villages of Di, Oué and Bouna. The survey was conducted on 1,445 PAPs. 435 PAP were randomly sampled y using software XL Stat and were surveyed in the three villages targeted. The data processing was made using software SPSS.

The outcomes show that 56.6% of the respondents have much appreciated the financial compensations and 77.0% have welcomed the land clearing land compensations. According to 89% of the respondents, the women were taken into account in the land allocations and 97.7% favorably welcomed the gracious issuance of the land titles. 88.3% of the PAP find that family villages' cohesion was not negatively affected by land allocations and 92.9% estimate that social cohesion between the villages was not affected.

⁵ The Land Allocation Committee (LAC) was set up and chaired by the High commissioner of the Sourou province. Pursuant to (PSF, 2013), this LAC is made up of representatives of the following structures: the Provincial Directorate of Taxes of Sourou, the AMVS; the Provincial Directorate of lands; the Regional Directorate of Land Registration ; the Provincial Directorate of Agriculture and Food Security of Sourou; the Regional Directorate for Water ; the Provincial Directorate of women's Promotion ; the Provincial Directorate in charge of Social Welfare ; the Provincial Directorate for Animal Resources; the Provincial Directorate for the Environment; women-based organizations of the department of Di; women-based organizations of the Sourou province ; the City council of Di; the Village Development Council (CVD) of Di, Oué and Bouna; customary authorities of the villages of Di, Oué and Bouna; the Regional Chamber of Agriculture (CRA) of Di; breeders' organizations of the Commune of Di; farmers-based organizations of the Commune of Di; youth organizations of the Commune of Di. The Amicable Resolution Committee (CRA) was always represented at the LAC by its President.

⁶ Pursuant to the World Bank provisions thereof, the five (05) villages (Oué, Bouna, Niassari, Donon and Poro) are considered as underprivileged villages. They formed the second priority group authorized by MCA-BF in order to widen the beneficiaries of parcels to the PAP members of the inbred families of the villages of Oué and Bouna, anything that allows the increase of the number of beneficiaries in the Rural Commune of Di.

⁷ This phase still called phase of lottery resulted in the organization of a public lottery drawing in Di in February 2014 whose results were accepted by all stakeholders.

Globally speaking, the land allocation process was welcomed by all PAPs who were involved in its management in Di. A later consideration could relate to the Non-PAP beneficiaries.

Key Words°:

- 1 – Land Allocation
- 2 – People Affected by the Project
- 3 – Developed Perimeter
- 4 – Land clearing land Compensations
- 5 – Millennium Challenge Account – Burkina Faso

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AD :	Agriculture Diversifiée
AFR :	Accès à la Finance Rurale
AMVS :	Autorité de Mise en valeur de la Vallée du Sourou
APF :	Attestation de Possession Foncière
CAT :	Commission d'Attribution des Terres
CCT :	Consultants Court Terme
CRA :	Comité de Recours Amiable
CRA/5VD°:	Comité de Recours Amiable pour les cinq (05) Villages Défavorisés
CRRA°:	Comité Régional de Recours Amiable
DAA :	Direction des Aménagements Agricoles
DADI°:	Direction des Aménagements et de Développement de l'Irrigation
DAPVA :	Direction de l'Appui à la Production et à la Valorisation Agricole
GEI :	Gestion de l'Eau et Irrigation
GRET :	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
MAHRH :	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MASA :	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MCA-BF :	Millennium Challenge Account-Burkina Faso
MCC :	Millennium Challenge Corporation
ONEDD°:	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable
PAP :	Personne Affectée par le Projet
PD :	Projet Désenclavement
PDA :	Projet Développement de l'Agriculture
PEB :	Projet Écoles Bright II
PI-Di°:	Périmètre Irrigué de Di
PMC :	Project Management Consulting
PSF :	Projet Sécurisation Foncière
SCADD :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SHER :	Société pour l'Hydraulique, l'Environnement et la Réhabilitation
SNSA :	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SPSS :	Statistical Package for Social Science
USAID :	United States Agency for International Development

SOMMAIRE

<i>I. Introduction</i>	5
<i>II. Objectifs et hypothèses d'étude</i>	9
<i>III. Matériels et Méthodes</i>	10
<i>IV. Résultats</i>	15
<i>V. Discussion et Analyses</i>	38
<i>VI. Forces et limites du processus</i>	44
<i>VII. Conclusions</i>	45
<i>VIII. Suggestions/recommandations</i>	47
<i>IX. Perspectives</i>	50
<i>X. Annexes</i>	<i>a</i>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I°: Echantillons à enquêter sur le nouveau PI-Di.....	12
Tableau II°: Sexe des enquêtés.....	15
Tableau III°: Facteurs d'échec de l'exploitation durable des parcelles allouées.....	27
Tableau IV°: Solutions alternatives aux facteurs d'échec.....	27
Tableau V°: Résultats des entretiens avec les focus groupes de responsables des villages de Di, Oué et Bouna sur le processus d'attribution des terres à Di.....	28
Tableau VI°: Résultats des entretiens avec les responsables genres du MCA-BF, PMC/PDA et AD10 sur la « Prise en compte du genre (femmes et jeunes) dans les attributions de terres aux PAP à Di ».....	30
Tableau VII°: Résultats des entretiens avec les responsables des villages de Di, Oué et Bouna sur la « Prise en compte du genre (femmes et jeunes) dans la gestion des terres par le système traditionnel local».....	33
Tableau VIII°: Présentation comparative : Résultats des enquêtes auprès d'un responsable du projet de gestion de la plaine aménagée de Niofila.....	34
Tableau IX°: Présentation comparative : Résultats des enquêtes auprès d'un responsable de l'AMVS sur les anciens périmètres du Sourou	35
Tableau X°: Présentation comparative : Résultats des enquêtes auprès de la DAA sur l'aménagement-attribution et exploitation des périmètres hydro-agricoles du Burkina	36

LISTE DES FIGURES

Figure 1°: Carte de localisation du site de l'étude	10
Figure 2°: Schéma du processus des attributions de terres à Di.....	14
Figure 3°: Fonction des bénéficiaires de parcelles dans le périmètre.....	15
Figure 4°: Membre de la CAT.....	15
Figure 5°: Appréciations sur compensations financières allouées aux PAP	16
Figure 6°: Motivation de la réponse sur compensations financières.....	16
Figure 7°: Appréciations sur compensations en nature (terre contre terre).....	16
Figure 8°: Motivation des réponses sur compensations en nature	17
Figure 9°: Appréciation sur méthode d'attribution des terres	17
Figure 10°: Motivation de l'appréciation sur la méthode d'attribution des terres	17
Figure 11°: Accessibilité/disponibilité du dispositif de mise en œuvre	18
Figure 12°: Motivation des réponses sur appréciation du dispositif de mise en œuvre	18
Figure 13°: Appréciations du principe de délivrance gratuite des titres fonciers.....	18
Figure 14°: Motivation des réponses sur l'appréciation du principe de délivrance gratuite des titres fonciers	19
Figure 15°: Mobilisation des PAP aux séances d'information	19
Figure 16°: Respect des périodes de recours par les PAP	19
Figure 17°: Motivation des avis sur la participation des PAP dans la conduite du processus d'attribution des terres.....	19
Figure 18°: Avis des PAP sur l'amélioration significative de leur vie socio-économique par les parcelles allouées.....	20
Figure 19°: Motivation des avis des enquêtés sur l'amélioration significative de leur vie socio-économique par les parcelles allouées.....	20
Figure 20°: Réponses des PAP sur d'éventuelles fissures engendrées dans la cohésion familiale dans les villages bénéficiaires	20
Figure 21°: Solutions proposées pour re-souder les liens	21
Figure 22°: Réactions des enquêtés par rapport à de possibles fissures provoquées par les attributions des terres dans la stabilité sociale entre villages bénéficiaires.....	21
Figure 23°: Solutions proposées pour réinstaurer la stabilité entre villages bénéficiaires	21
Figure 24°: Avis sur la prise en compte des femmes dans les attributions des terres	22

Figure 25°: Motivation de l'avis sur la prise en compte des femmes dans les attributions des terres	22
Figure 26°: Points de vue sur les risques que le nombre de femmes bénéficiaires diminue au fil des campagnes agricoles	22
Figure 27°: Avis sur la prise en compte des jeunes dans les attributions des terres.....	23
Figure 28°: Motivation de l'avis sur la prise en compte des jeunes dans les attributions des terres	23
Figure 29°: Risques que le nombre de jeunes bénéficiaires diminue au fil des campagnes agricoles.....	23
Figure 30°: Risques qui peuvent entraîner la baisse du nombre de jeunes bénéficiaires dans le périmètre au fil du temps.....	24
Figure 31°: Avis sur la Réplicabilité du processus d'attribution des terres sur PI-DI ailleurs dans le pays	24
Figure 32°: Motivation de l'avis sur la répliquabilité du processus d'attribution des terres sur PI-DI ailleurs dans le pays.....	24
Figure 33°: Trois recommandations (par ordre de priorité) pour une gestion efficiente d'un processus du même genre dans le pays	25
Figure 34°: Formations reçues pour une exploitation efficiente des parcelles allouées.....	25
Figure 35°: Disponibilité de matériel agricole pour une exploitation efficiente des parcelles allouées.....	25
Figure 36°: Matériel agricole dont dispose le ménage	26
Figure 37°: Disponibilité d'actifs en nombre suffisant pour une exploitation efficiente des parcelles allouées.....	26
Figure 38°: Nombre d'actifs du ménage	26

I. INTRODUCTION

A la faveur de la signature du Compact le 14 juillet 2008 entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et celui du Burkina Faso⁸, 2 240 ha de terres sont aménagés dans la Commune Rurale de Di, (Cf. annexe 1). Ces aménagements qui sont de type hydroagricole (AN, 2012), ont été entrepris dans le cadre de la composante Gestion de l'Eau et Irrigation (GEI) du Projet Développement de l'Agriculture (PDA), l'un des quatre projets du MCA-BF⁹.

Ces aménagements interviennent dans un contexte marqué par une agriculture nationale encore dépendante à plus de 75% des productions pluviales (MAHRH, 2005). Cette agriculture occupe 86% de la population totale et entre pour 40% dans le PIB (MAHRH, 2004). Afin d'inverser la tendance et atteindre l'objectif de croissance durable de la production agricole inscrit dans la SCADD (Stratégie de Croissance et de Développement Durable), l'Etat burkinabè s'est résolument engagé dans une véritable promotion de l'irrigation à travers l'adoption d'un document de « *Politique Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée à l'horizon 2015* ». Ainsi, toutes les zones irrigables du pays ont été inventoriées et classées en grands, moyens et petits périmètres avec la maîtrise totale ou partielle, ou même sans maîtrise d'eau. Ces zones inondables ont été jusque-là aménagées au gré des opportunités par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers, (OUONI, 1998). Après l'aménagement d'un périmètre, les parcelles sont attribuées et exploitées par des paysans-colons regroupés le plus souvent en coopératives.

Au Sourou, zone de notre étude, les terres aménageables sont estimées à 40 000 ha (AMVS, 2003) dont seulement 3 818 ha¹⁰ à peine 10% sont aménagés en 2005 (AMVS, 2011). Avec ce potentiel, le Sourou fait partie des sept (07) grands périmètres du pays¹¹. L'aménagement de 2 240 ha, réalisé de 2011 à 2014 avec l'appui du MCA-BF/MCC, porte les superficies aménagées au Sourou à 6 058 ha augmentant ainsi sensiblement le disponible en terres aménagées au grand bénéfice des producteurs du Sourou et de l'ensemble du pays.

⁸ Dans la mise en œuvre du Compact au Burkina, le gouvernement Américain était représenté par le MCC et celui du Burkina Faso par le MCA-BF.

⁹ Les trois autres projets du MCA-BF sont : le Projet Sécurisation Foncière (PSF), le Projet Désenclavement (PD), et le Projet Écoles Bright II (PEB) ou Éducation de la Jeune Fille.

¹⁰ Ces 3 818 ha ont été aménagés de 1966 à 2005 en 11 tranches financées par 15 partenaires et l'Etat Burkinabé.

¹¹ Les sept grands périmètres du Burkina selon la DADI sont : le périmètre sucrier de Banfora, la vallée du Sourou, la vallée du Kou, la plaine de Karfiguela, le périmètre de Banzon, les plaines de Douana et de Bagré.

Si au Burkina Faso l'approche des aménagements-installation des producteurs a toujours consisté à terminer totalement les travaux d'aménagement avant l'attribution des parcelles, avec le MCA-BF/MCC, il en a été autrement. En effet, d'importantes innovations ont été introduites :

- les aménagements ont été réalisés par secteur¹² et les attributions ont été entreprises et poursuivies au rythme de l'achèvement et de la libération des secteurs par l'entreprise SOGEA-SATOM¹³. Ainsi, trois des neuf secteurs, libérés dans les délais requis, ont été attribués et mis en culture au cours des saisons humide 2013-2014 et sèche 2014 ;

- le processus pour l'allocation des terres a été conduit par une CAT (Commission d'Attribution des Terres) avec l'appui technique du Consultant AD7¹⁴ de janvier 2013 à mars 2014. Il a été fait au bénéfice de trois cercles concentriques de bénéficiaires : (i) les Personnes Affectées par le Projet (PAP), (ii) les Non-PAP des cinq (05) villages défavorisés et (iii) les Non-PAP de la phase concurrentielle. Le processus d'attribution des terres à Di est résumé dans la figure n°1 ci-dessous. Les Personnes Affectées par le Projet, en raison de l'expropriation des terres dont ils ont été l'objet, ont constitué la catégorie prioritaire des attributaires. La deuxième catégorie est composée des Non-PAP des cinq (05) villages défavorisés censés avoir perdu des terres communautaires. Les Non-PAP de la phase concurrentielle ont été la dernière catégorie de bénéficiaires.

- le processus d'attribution des terres sur le nouveau périmètre de Di a été participatif avec l'implication de l'administration publique provinciale et régionale, des services techniques déconcentrés, des organisations de la société civile locale, des responsables des villages concernés et des bénéficiaires. Il a été conduit de manière à « favoriser la reconnaissance et la protection des droits de propriété, de jouissance, des possessions foncières et des droits d'usages de l'ensemble des acteurs sur les terres rurales » (AN, loi 034, Article 7, 2009). Dans l'ensemble les acteurs concernés se sont fortement impliqués pour conduire le processus avec efficacité et équité et les 2 240 ha ont été alloués à 4 104 bénéficiaires, toutes catégories confondues, sans qu'aucun conflit majeur n'ait été enregistré. En outre, l'approche genre a bénéficié d'un regard attentif et a permis de prendre en compte les femmes et les jeunes.

¹² Le nouveau périmètre de Di est subdivisé en neuf (09) secteurs agricoles repartis en secteurs Sud (Sud 1 et Sud 2) ; secteurs Centre (Centre 1, Centre 2, centre 3 et Centre 4) et secteurs Nord (Nord 1, Nord 2 et Nord 3). Cf. Annexe n°1. Les PAP se répartissent dans tous ces secteurs.

¹³ Cette approche a permis de déceler et de procéder à la correction des malfaçons d'aménagement pendant que l'Entreprise est encore en place.

¹⁴ Le Consultant AD7, constitué du consortium SHER/GRET, avait pour objectif global d'assurer la transparence et l'efficacité des opérations d'attribution des terres aux bénéficiaires (personnes affectées par le projet en abrégé PAP) et aux non-PAP du nouveau périmètre irrigué.

La présente étude est consacrée aux PAP, catégorie de bénéficiaires prioritaires, dans le but de porter la réflexion sur le processus innovateur des attributions des terres faites en leur faveur sur le périmètre de Di. Mais, que peut-on dire de l'avènement et des origines des PAP ?

Préalablement au processus d'attribution des terres, un Plan de Réinstallation (PR) a été mis en œuvre à Di. Ce Plan a été conduit dans le respect des dispositions du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du MCA-BF et de la Politique Opérationnelle 4.12 (P.O. 4.12) de la Banque Mondiale. Le PR a permis de°: **(i)** identifier et recenser tous les exploitants de parcelles dans la future zone d'emprise du projet. Ces exploitants étaient issus des villages de Di, Oué et Bouna°; **(ii)** estimer les superficies perdues ; **(iii)** Calculer les Compensations financières ; **(iv)** Estimer les superficies (de compensation et complémentaires) à allouer°; **(v)** s'assurer de l'application de la politique Genre du MCA-BF/MCC. Ce recensement a révélé que les exploitants étaient constitués de propriétaires terriens et de simples exploitants saisonniers ayant emprunté la terre. Ces derniers étaient du reste plus nombreux. Ils comprenaient en majorité des ressortissants des villages de Di, Oué et Bouna et quelques allochtones qui étaient installés sur ces terres depuis longtemps et qui étaient bien intégrés dans les trois villages. Et puisque selon les dispositions de la P.O. 4.12, *les pertes de sources de subsistance et de revenus agricoles (consécutives aux aménagements) ne sont pas liées au statut de propriété, mais bien à celui d'exploitant*°; Alors, tous les exploitants qui ont été recensés dans l'emprise du projet ont été considérés comme Personnes Affectées par le Projet (PAP). Les PAP émanent donc des villages de Di, Oué et Bouna.

Si au terme du processus il peut être constaté le bon déroulement de l'opération, le questionnement suivant peut cependant être formulé : les bénéficiaires PAP se sont-ils appropriés le processus d'attribution des terres qui a été conduit en leur faveur°? Quels peuvent être leurs ressentiments par rapport à ces allocations ? Quel est l'impact ou l'effet, à court terme, du processus d'attribution des terres sur certains facteurs sociaux telles que la cohésion familiale et la stabilité sociale entre et dans les villages bénéficiaires ? Quelle a été le degré de prise en compte réelle du genre (femmes et jeunes) dans le processus d'attribution des parcelles aux PAP ? Le processus d'allocation des terres, très innovant en bien de points, peut-il être reproduit ailleurs dans le pays ?

Le texte qui suit est articulé au tour des grands points suivants :

- ✓ Objectifs et hypothèses d'étude,
- ✓ Matériels et méthodes,
- ✓ Résultats,
- ✓ Discussion et analyses.

II. OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES D'ÉTUDE

2.1. Objectifs de l'étude

✓ Objectif global

L'objectif global de cette étude est de faire une analyse de la stratégie d'aménagement et attribution par le MCA-BF/MCC des 2 240 ha aux PAP des villages de Di, Oué et Bouna dans la province du Sourou.

✓ Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques peuvent se décliner comme suit :

- faire une analyse critique du processus d'attribution des terres aux PAP des villages de Di, Oué et Bouna ;
- évaluer le degré d'adhésion et d'appropriation du processus d'attribution des terres par les bénéficiaires PAP dans les trois villages concernés ;
- évaluer la prise en compte du genre dans les attributions faites aux PAP°;
- déterminer la reproductibilité du processus d'allocation des terres ailleurs dans le pays.

2.2. Hypothèses

Les hypothèses d'étude suivantes peuvent être formulées :

- le processus d'allocation des parcelles aux PAP a été conduit à la satisfaction des bénéficiaires ;
- les bénéficiaires PAP se sont appropriés et sont satisfaits du processus d'attribution des terres ;
- la question du genre a été convenablement traitée dans les attributions faites aux PAP ;
- le processus d'allocation des terres sur le nouveau périmètre peut être dupliqué ailleurs dans le pays.

III. MATÉRIELS ET MÉTHODES

Il est présenté ici les caractéristiques pédoclimatiques de la zone d'étude, la méthodologie de collecte et de traitement des données, et l'analyse des résultats.

3.1. Site de l'étude

Localisation et accessibilité

La Commune de Di appartient à la province du Sourou dans la Région de la Boucle du Mouhoun. La Commune de Di regroupe dix-sept (17) villages dont trois sont concernés par la présente étude consacrée aux PAP^o: Di, (chef-lieu du département), Oué et Bouna. Ces trois villages, situés le long du fleuve Sourou, sont habités par deux grands groupes ethniques : les Marka et les Pana, qui sont des agro-pasteurs et des pêcheurs.

Le site de l'étude est compris entre la longitude 3°20'W et 3°30'W et la latitude 13°00'N et 13°18'N. Il est situé dans la Commune rurale de Di à environ 283 km au Nord-Ouest de Ouagadougou, la capitale du Burkina, (Cf. carte ci-dessous). Cette Commune est limitée au nord par la république du Mali, au sud-est par le département de Tougan, au sud par ceux de Kassoum et de Lanfièra et à l'ouest par le fleuve Sourou. L'accessibilité se fait par la route départementale n°109, non bitumée, reliant Tougan à Di, dont la praticabilité est fonction de la saison.

Climat

La zone d'étude appartient au bassin versant du Mouhoun. Le climat qui est de type Soudano-sahélien (ONEDD, 2012) est caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison sèche de novembre à avril et une saison des pluies qui dure six mois (mai à octobre). La pluviométrie moyenne mensuelle est de 649,3 mm et la température moyenne de 28°C (MCA-BF, Rapport pédologique AD2, 2010). Les cours d'eau permanents sont le Mouhoun et le Sourou.

Géomorphologie

Le modelé de surface est relativement plat. Deux formations géologiques se juxtaposent : (i) une zone d'altitude basse à dominance de bourrelets et de plaines alluviales et (ii) un système de glaciaires et de reliefs résiduels avec des affleurements cuirassés et/ou rocheux.

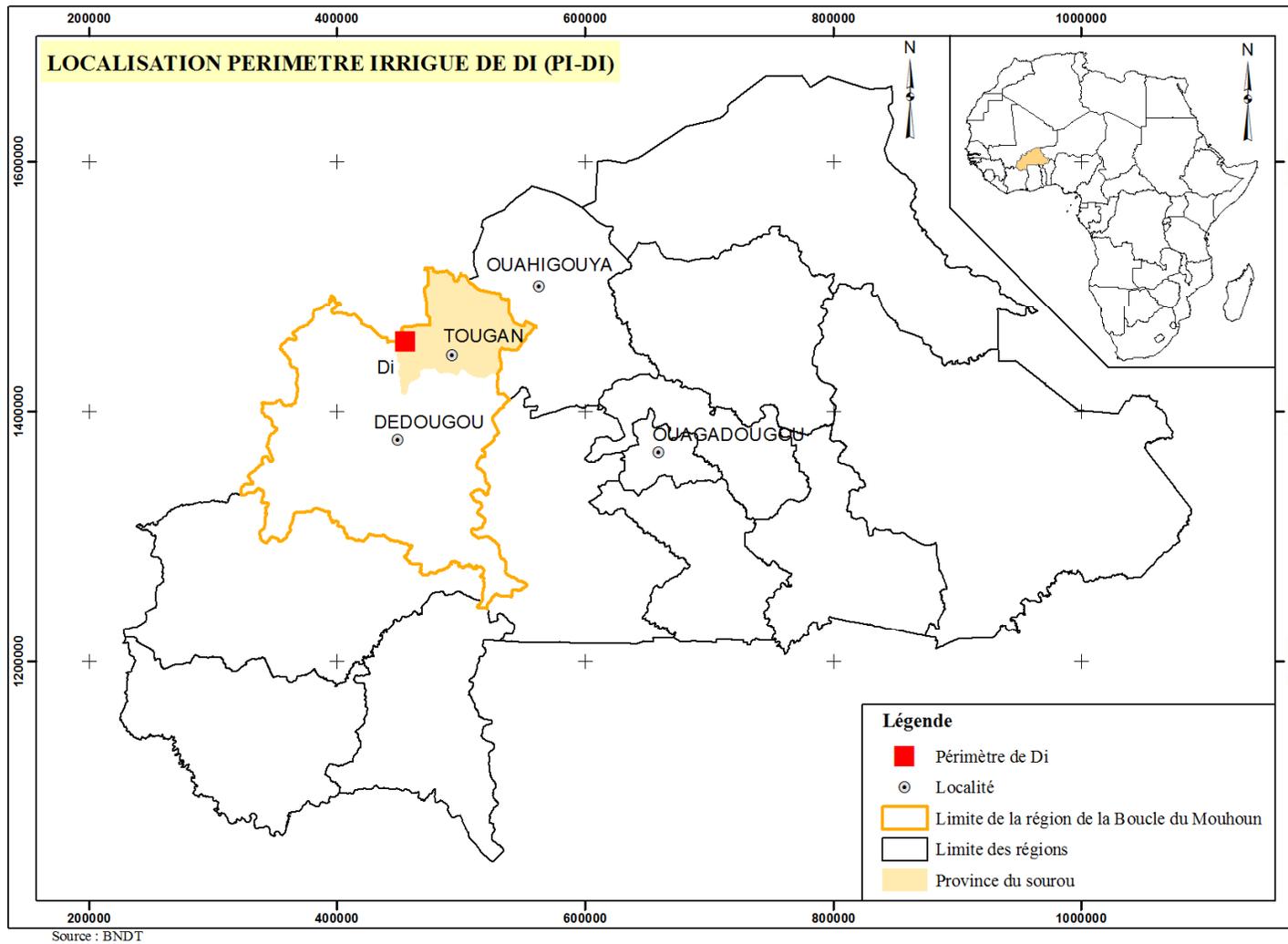


Figure 1°: Carte de localisation du site de l'étude

Sols

Selon MCA-BF (2010), la superficie aménageable dans la Commune de Di est de 4 389,9 ha. Les sols répertoriés dans la portion aménagée sont repartis dans trois classes de sols : Sols brunifiés ; sols à sesquioxydes de fer et de manganèse et sols hydromorphes. Ces sols, très argileux en majorité, ont une aptitude culturale moyenne à élevée.

3.2. Choix des publics cibles à enquêter

- ✓ **Les Personnes Affectées par le Projet (PAP)°**: *public cible primaire*. Elles constituent le sujet sur lequel l'étude est menée. Un échantillon représentatif a été nécessaire.
- ✓ **Responsables villageois de Di, Oué et Bouna°**: *public cible secondaire*
 - *Enquêtés sur les attributions des terres en général°*: Ce sont des notabilités bénéficiant de l'écoute de leurs populations. Leurs points de vue sont donc importants dans l'appréciation du processus surtout qu'ils ont été acteurs ayant pris part activement à la mise en œuvre du processus°;
 - *Enquêtés sur la prise en compte du genre dans le système traditionnel local°*: le Genre a constitué une préoccupation majeure dans le processus d'attribution à Di. Leurs avis étaient requis pour déterminer les écarts entre ce qui existait dans le milieu et ce que le MCA-BF a introduit et qui pourrait être des innovations en matière de Genre.
- ✓ **Responsables genre du MCA-BF, PMC/PDA et AD10°**: *public cible secondaire*. Leurs points de vue en tant qu'expertes Genre et actrices ayant pris part activement à la mise en œuvre du processus est important pour analyser la méthodologie suivie et mesurer les acquis réel dans le volet spécifique Genre.
- ✓ **Responsables de projet de gestion de diverses plaines (Niofila, AMVS) et de la DAA°**: *Public cible tertiaire*. Ils n'ont pas pris part à la mise en œuvre du processus. Leurs avis sont sollicités pour déterminer les éventuels écarts entre ce qui était/est fait dans les autres périmètres du pays et ce qui a été entrepris à Di par le MCA-BF.

3.3. Recherche et exploitation documentaires

La recherche et exploitation documentaires, préalables à l'étude, se sont appuyées sur les documents de politiques nationales sur le foncier et le développement agricole, les résultats d'études du MCA-BF, les différents rapports disponibles et mémoires de stage, tels que listés dans la partie bibliographie du présent mémoire.

Lors de nos investigations, aucun document officiel digne d'intérêt et portant sur les attributions antérieures dans la zone n'a été trouvé. Il a même été impossible de disposer de documentation sur les allocations des terres faites sur les anciens périmètres aménagés de la Vallée sous encadrement de l'AMVS. Seul le rapport d'un technicien a été obtenu et exploité.

3.4. Détermination de l'échantillon à enquêter

De décembre 2011 à janvier 2013, le MCA-BF a aménagé et attribué 2 240 ha de terres à 4 104 bénéficiaires. Les bénéficiaires PAP, public cible à enquêter, sont au nombre de 1445 repartis dans les villages de Di, Oué et Bouna. La méthodologie utilisée pour la constitution de l'échantillon est le *tirage successif sans remise*. Ainsi, un échantillon aléatoire mixte de 30% a été constitué dans chacun des trois villages concernés à l'aide du logiciel *XL Stat*. Au total 435 PAP ont été échantillonnées pour être enquêtées, cf. tableau ci-dessous.

Tableau I°: Echantillons à enquêter sur le nouveau PI-Di

Villages	Nombre PAP		Nombre PAP à enquêter	
	Hommes PAP	Femmes PAP	Hommes PAP à enquêter (30% total hommes PAP)	Femmes PAP à enquêter (30% total femmes PAP)
Di	597	141	179	44
Total Di	738		223	
Oué	303	97	92	28
Total Oué	400		120	
Bouna	181	126	54	38
Total Bouna	307		92	

Villages	Nombre PAP		Nombre PAP à enquêter	
	Hommes PAP	Femmes PAP	Hommes PAP à enquêter (30% total hommes PAP)	Femmes PAP à enquêter (30% total femmes PAP)
Total global	1 445		435	

Source : travaux de bureau

3.5. Conception et élaboration d'outils de collecte de données sur le terrain

Des guides d'entretien, sous forme de fiche, ont été élaborés en avril 2014 en direction de : (i) Bénéficiaires PAP des terres à Di ; Cette même fiche a été dispensée aux focus groupes de responsables des villages¹⁵ de Di, Oué et Bouna ; (ii) Responsables du volet genre du MCA-BF, du PMC/PDA et de AD10 qui ont veillé à la prise en compte du genre tout le long des attributions ; (iii) Responsables villageois de Di, Oué et Bouna sur la prise en compte du genre dans le système local de gestion des terres ; (iv) Responsables de deux périmètres aménagés du pays (ceux du Sourou et de Niofila dans la Comoé) afin de déterminer le caractère Innovant de certaines actions du MCA-BF dans le processus. Cet outil a également été administré à la Direction des Aménagements Agricoles (DAA). Un exemplaire de chaque outil renseigné est joint en Annexe.

3.6. Sortie terrain d'investigation et de collecte de données

La collecte de données a été effectuée dans les villages de Di, Oué, Bouna et sur le nouveau périmètre de Di d'avril à juin 2014.

Le guide d'entretien en direction des producteurs a été administré par une équipe de dix agents de suivi de l'opérateur AD10¹⁶. Les producteurs échantillonnés ont été conviés à tour de rôle aux entretiens qui ont été réalisés en langue local Dioula et accessoirement en français.

Au total 435 personnes ont été interrogées. Le guide en direction des responsables de villages de Di, Oué et Bouna a été administré à travers des focus groupes dont le nombre de personnes variait de trois à sept. Le guide en direction des responsables du volet genre a été dispensé à trois des quatre responsables ciblées¹⁷. L'outil d'investigation en rapport avec le caractère innovant des actions a été renseigné par des personnes ressources des périmètres de Niofila et

¹⁵ Il s'agit des chefs de village, chefs de terre, Notables, CVD (Comité Villageois de Développement) et Conseillers Municipaux.

¹⁶ Il s'agit du partenaire de PDA/MCA-BF en charge de la mise en œuvre de l'Agriculture Diversifiée et de l'Accès à la Finance Rurale dans la Zone d'Intervention du Projet (ZIP) : Région des Cascades et celle de la Boucle du Mouhoun.

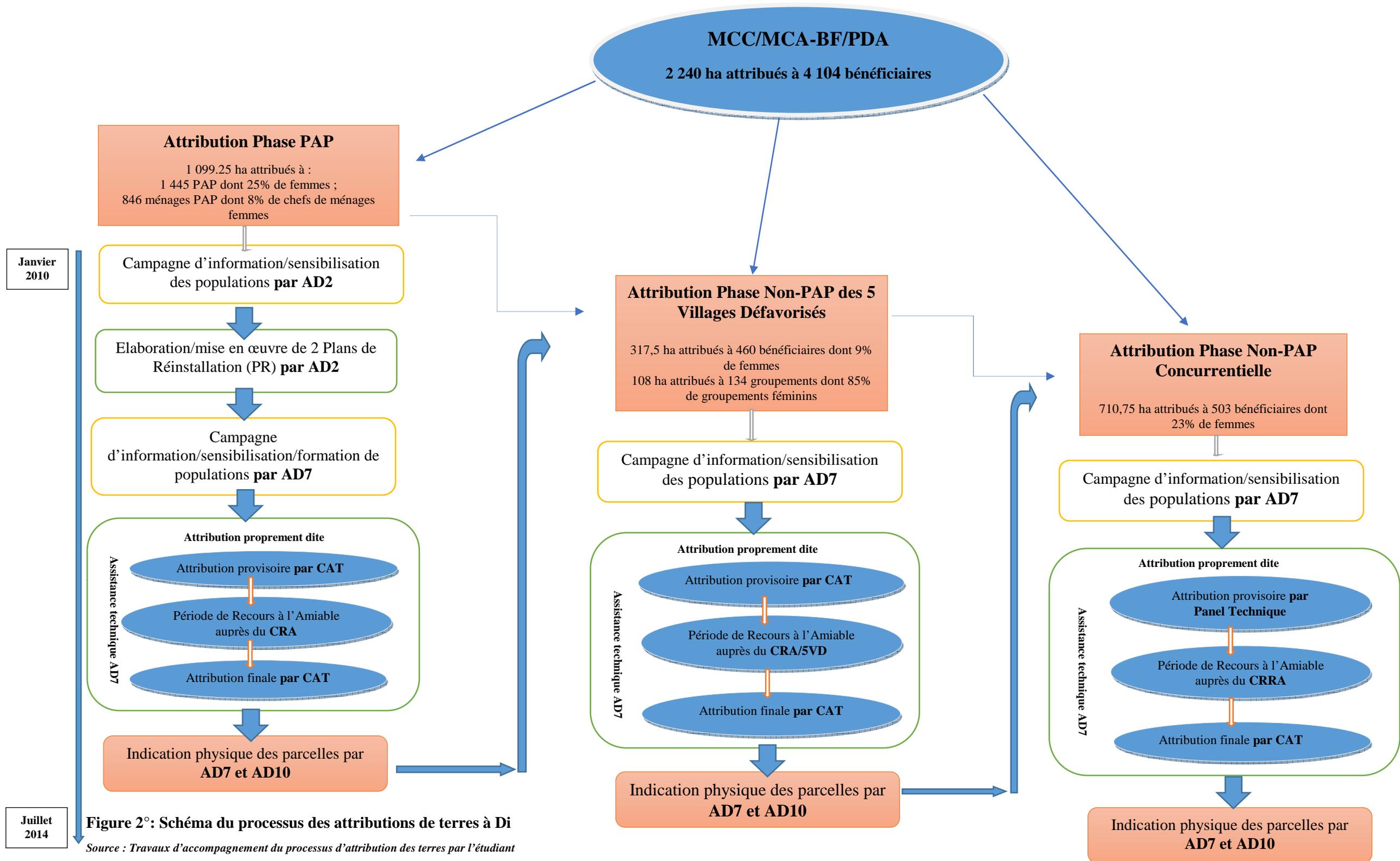
¹⁷ La responsable genre de l'opérateur SHER/GRET (AD7) n'a pas été accessible.

du Sourou et par la DAA/MASA. Les réponses des personnes enquêtées sont présentées dans le chapitre Résultats ci-dessous.

3.7. Traitement et analyse des données

Les données issues des enquêtes autour des variables retenues et portant sur *l'identité de l'enquêté*, la *connaissance du processus d'attribution des terres à Di par les PAP* et les *conditions de valorisation optimale des parcelles allouées* ont été introduites dans le logiciel SPSS qui a généré les résultats ci-dessous présentés. Les discussions et l'analyse de ces résultats ont été faites sur la base de la connaissance du milieu et du processus d'attribution des terres par l'étudiant.

La figure ci-dessous résume le processus des attributions des terres à Di.



IV. RÉSULTATS

4.1. Résultats des enquêtes auprès des bénéficiaires PAP

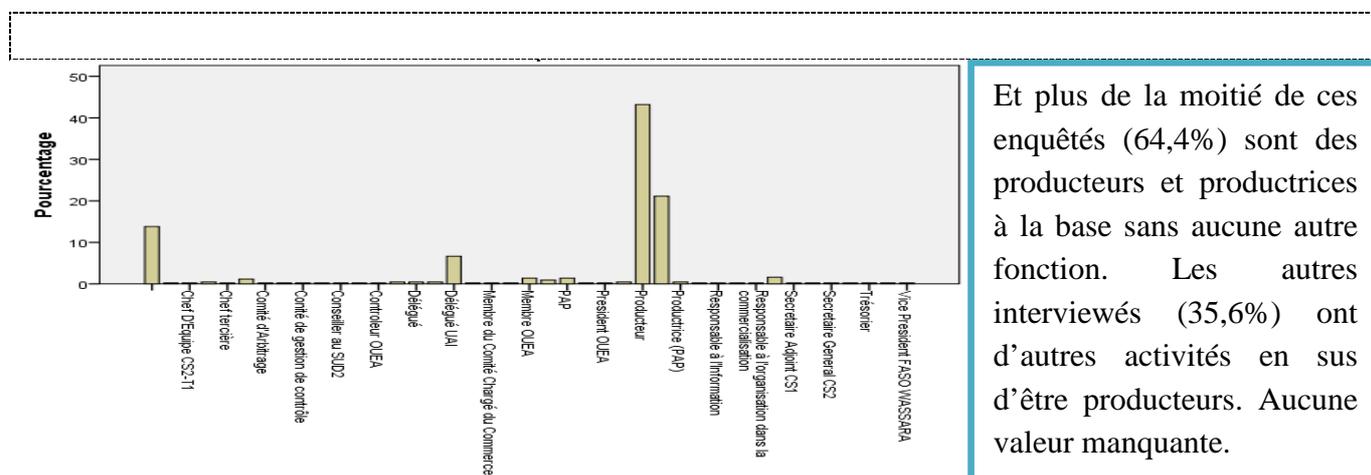
4.1.1. Identité des enquêtés

Tableau II°: Sexe des enquêtés

Variables	Effectifs des enquêtés
Homme	325
Valide Femme	110
Total	435

Les enquêtes ont concerné aussi bien des PAP hommes (74,7%) que femmes (25,3%). La population totale des enquêtées est de 435. Il n'y a pas de valeur manquante.

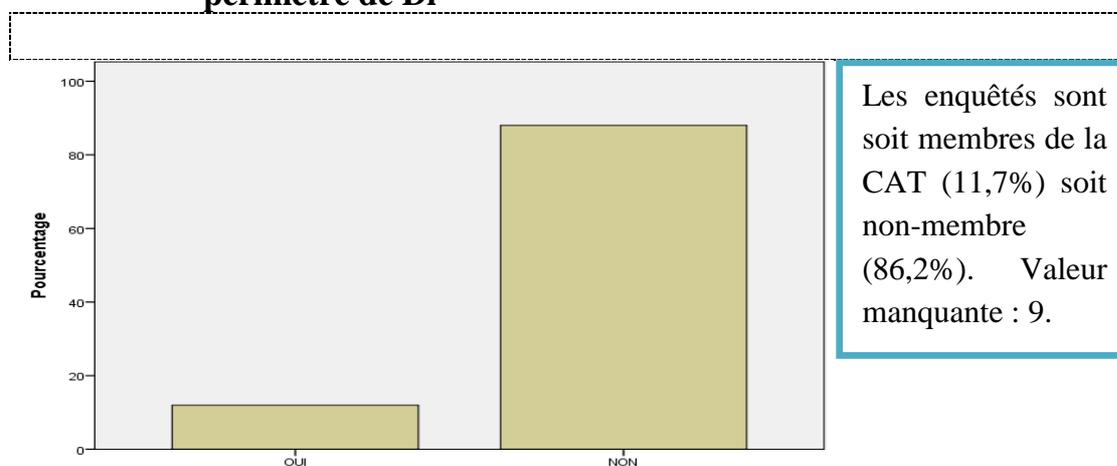
Source : enquêtes de terrain



Et plus de la moitié de ces enquêtés (64,4%) sont des producteurs et productrices à la base sans aucune autre fonction. Les autres interviewés (35,6%) ont d'autres activités en sus d'être producteurs. Aucune valeur manquante.

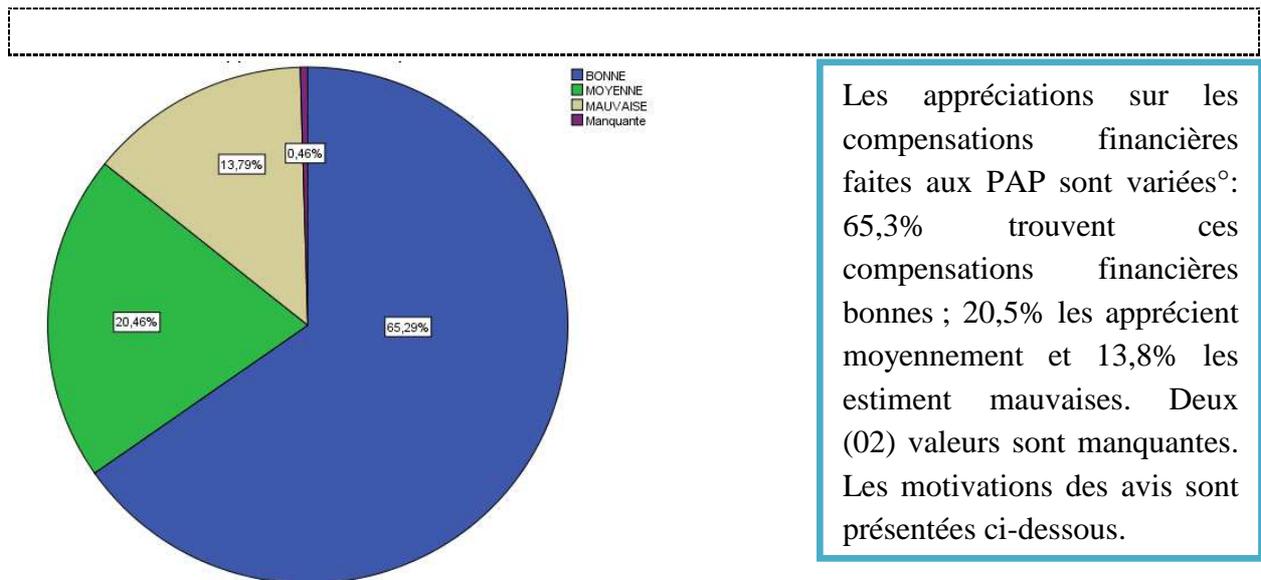
Figure 3°: Fonction des bénéficiaires de parcelles dans le périmètre

4.1.2. Connaissance du processus d'attribution des terres du nouveau périmètre de Di



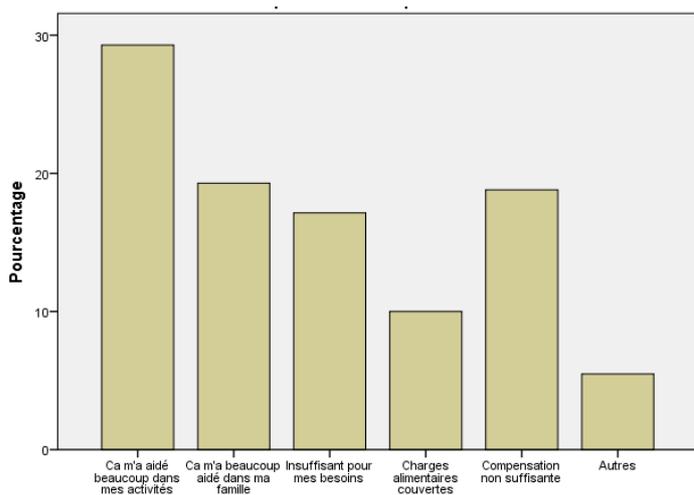
Les enquêtés sont soit membres de la CAT (11,7%) soit non-membre (86,2%). Valeur manquante : 9.

Figure 4°: Membre de la CAT



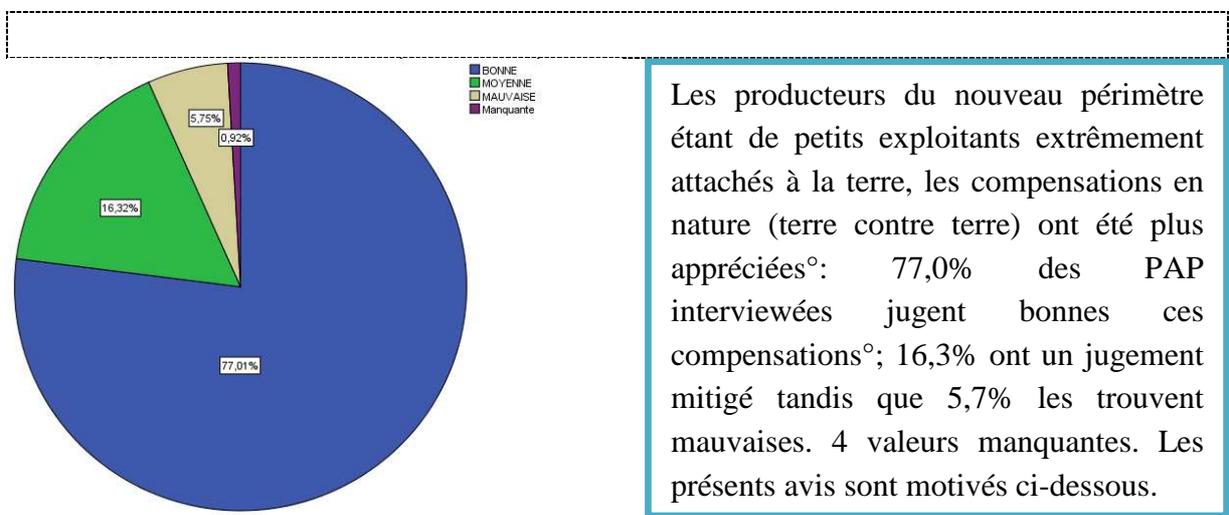
Les appréciations sur les compensations financières faites aux PAP sont variées°: 65,3% trouvent ces compensations financières bonnes ; 20,5% les apprécient moyennement et 13,8% les estiment mauvaises. Deux (02) valeurs sont manquantes. Les motivations des avis sont présentées ci-dessous.

Figure 5°: Appréciations sur compensations financières allouées aux PAP



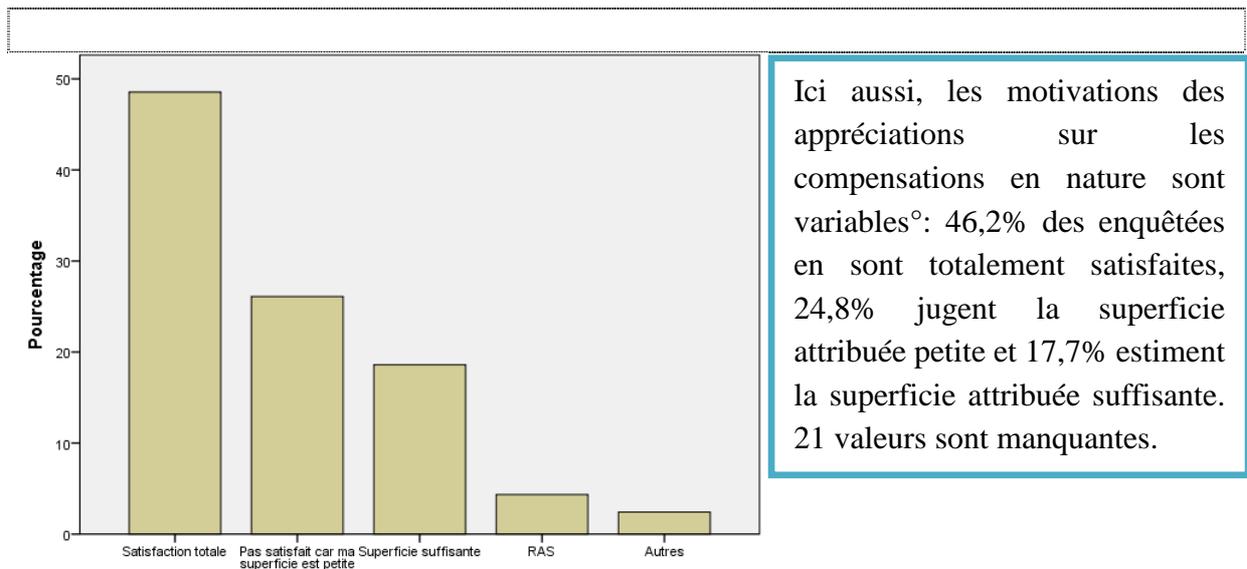
Les motivations des appréciations sont multiples°: 56,6% des enquêtés évoquent la part des compensations financières dans leurs charges quotidiennes (alimentaires, activités propres et familiales). Une bonne fraction (34,8%) trouve que ces compensations n'ont pas suffi pour leurs besoins. Valeur manquante 15.

Figure 6°: Motivation de la réponse sur compensations financières



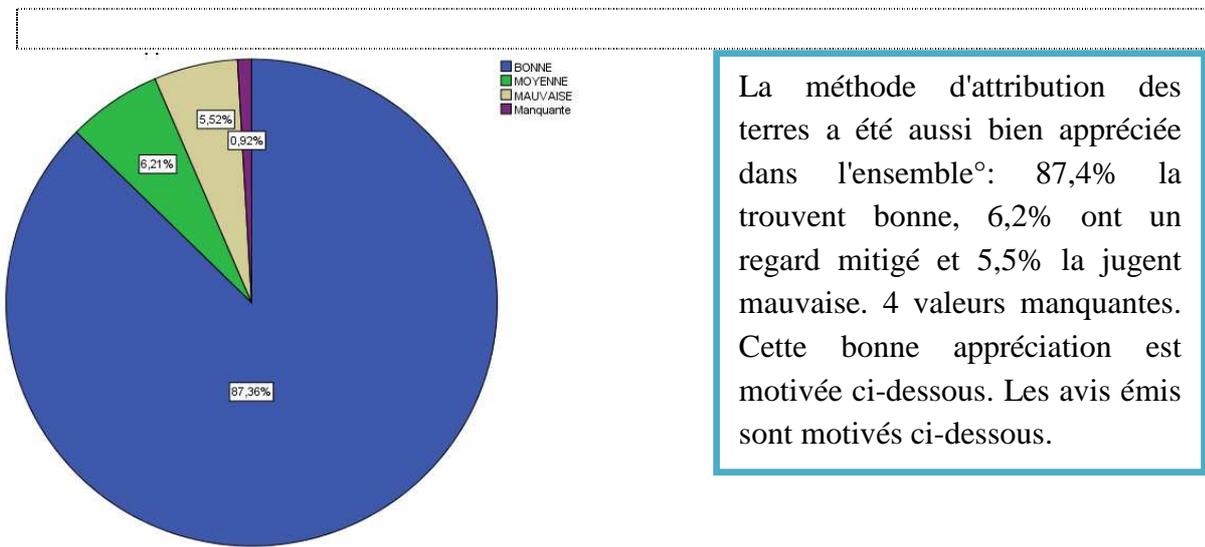
Les producteurs du nouveau périmètre étant de petits exploitants extrêmement attachés à la terre, les compensations en nature (terre contre terre) ont été plus appréciées°: 77,0% des PAP interviewées jugent bonnes ces compensations°; 16,3% ont un jugement mitigé tandis que 5,7% les trouvent mauvaises. 4 valeurs manquantes. Les présents avis sont motivés ci-dessous.

Figure 7°: Appréciations sur compensations en nature (terre contre terre)



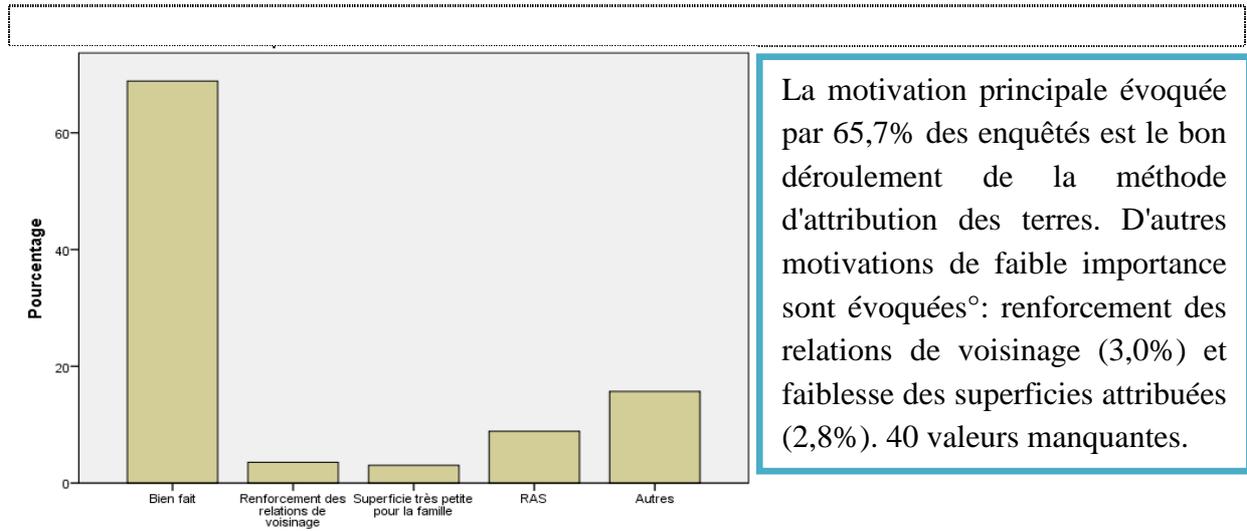
Ici aussi, les motivations des appréciations sur les compensations en nature sont variables^o: 46,2% des enquêtées en sont totalement satisfaites, 24,8% jugent la superficie attribuée petite et 17,7% estiment la superficie attribuée suffisante. 21 valeurs sont manquantes.

Figure 8^o: Motivation des réponses sur compensations en nature



La méthode d'attribution des terres a été aussi bien appréciée dans l'ensemble^o: 87,4% la trouvent bonne, 6,2% ont un regard mitigé et 5,5% la jugent mauvaise. 4 valeurs manquantes. Cette bonne appréciation est motivée ci-dessous. Les avis émis sont motivés ci-dessous.

Figure 9^o: Appréciation sur méthode d'attribution des terres



La motivation principale évoquée par 65,7% des enquêtés est le bon déroulement de la méthode d'attribution des terres. D'autres motivations de faible importance sont évoquées^o: renforcement des relations de voisinage (3,0%) et faiblesse des superficies attribuées (2,8%). 40 valeurs manquantes.

Figure 10^o: Motivation de l'appréciation sur la méthode d'attribution des terres

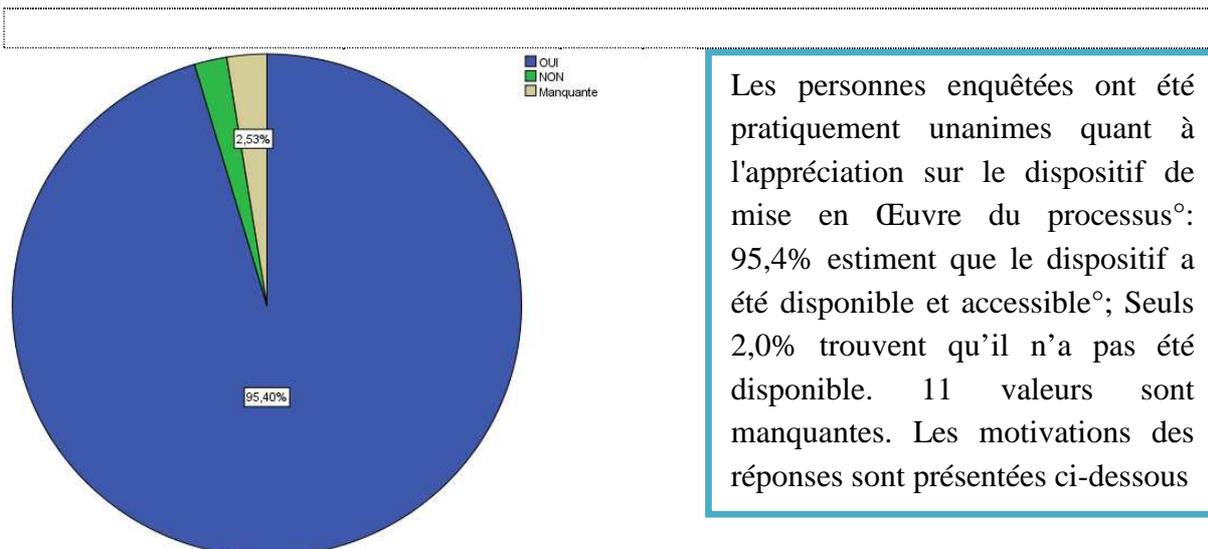


Figure 11°: Accessibilité/disponibilité du dispositif de mise en œuvre

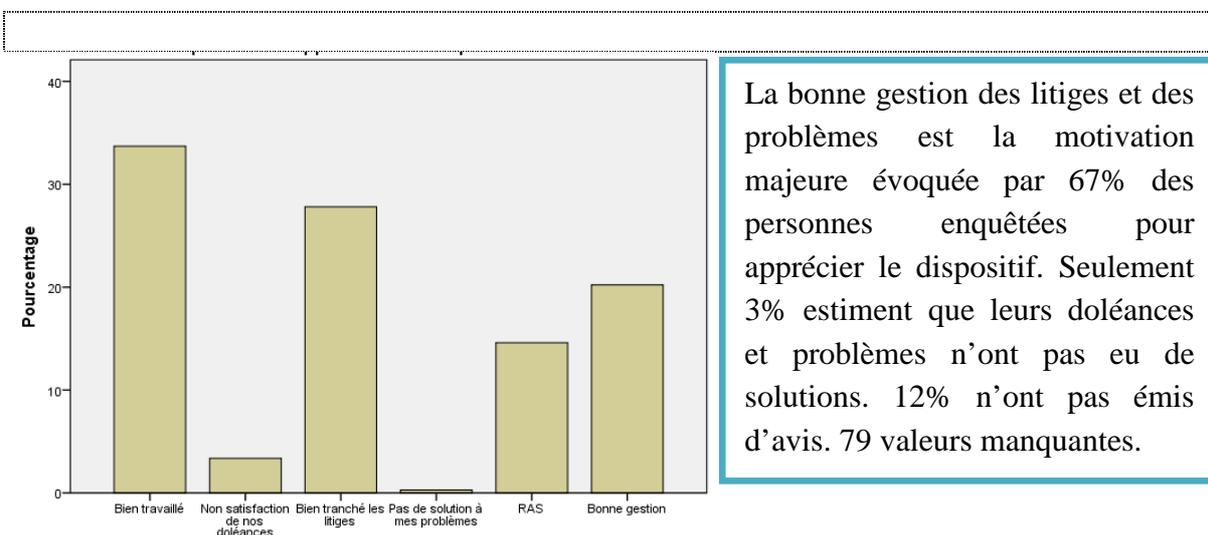


Figure 12°: Motivation des réponses sur appréciation du dispositif de mise en œuvre

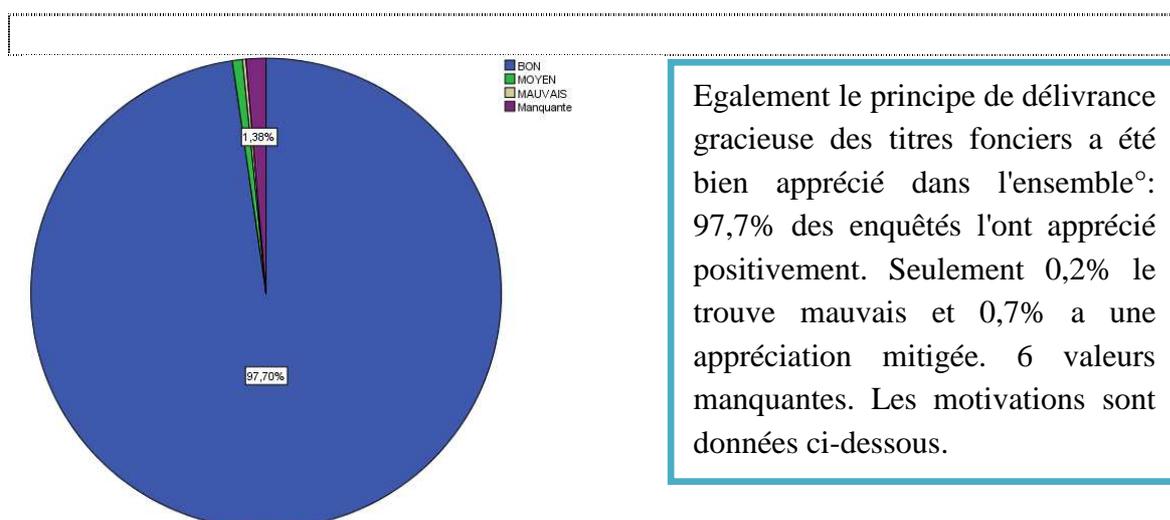
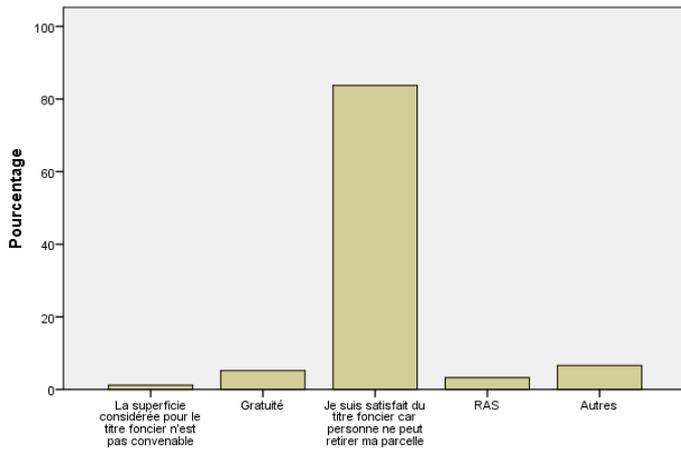


Figure 13°: Appréciations du principe de délivrance gratuite des titres fonciers



La principale motivation évoquée est le caractère protecteur du titre foncier^o: 81,6% des enquêtés trouvent que ce document les met à l'abri d'éventuel retrait de leur parcelle. 1,1% estiment que la superficie en titre foncier n'est pas convenable. 3,2% n'ont pas émis d'avis. 11 valeurs manquantes.

Figure 14^o: Motivation des réponses sur l'appréciation du principe de délivrance gratuite des titres fonciers

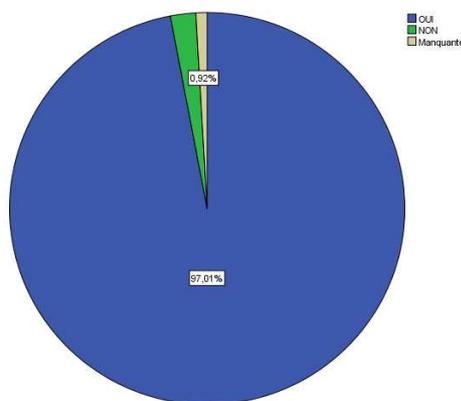


Figure 15^o: Mobilisation des PAP aux séances d'information

Selon 97,0% des enquêtés les PAP se sont mobilisées aux séances d'information. 0,9% soutiennent le contraire. 4 valeurs manquantes. Cf. motivations ci-dessous.

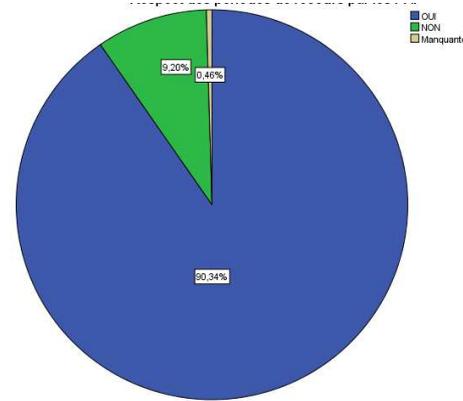
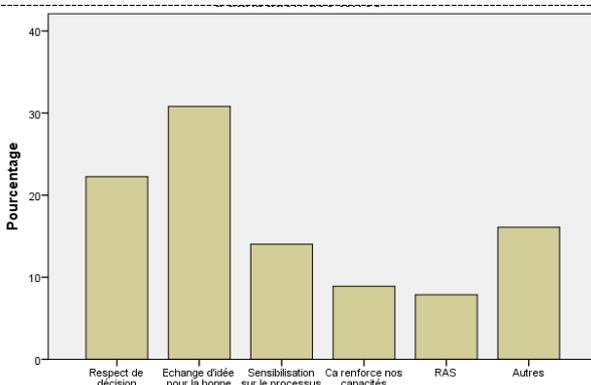


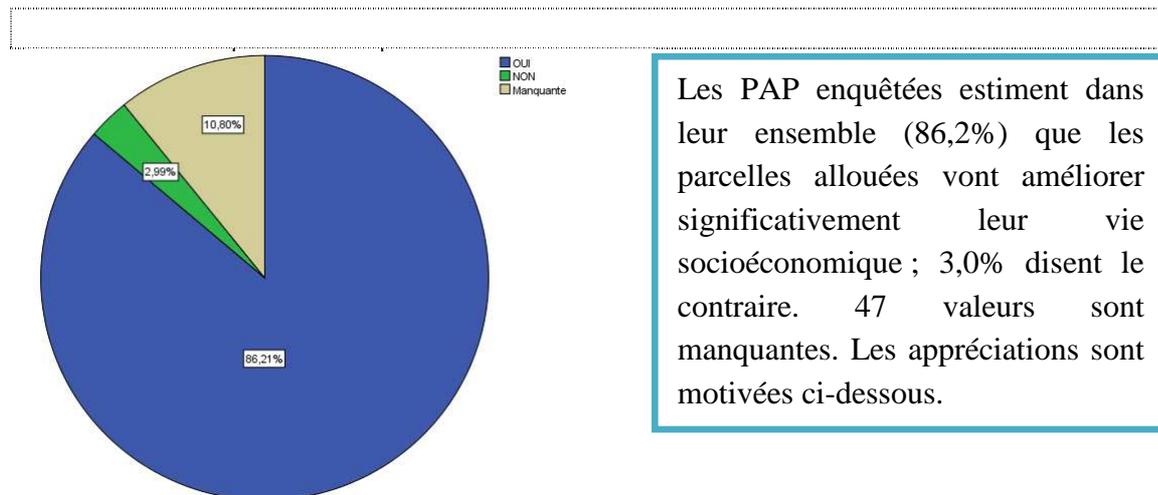
Figure 16^o: Respect des périodes de recours par les PAP

Les producteurs enquêtés estiment dans leur ensemble (90,3%) que les PAP ont respecté les périodes de recours. Seuls 9,2% répondent par la négation. 2 valeurs sont manquantes. Cf. motivations ci-dessous.



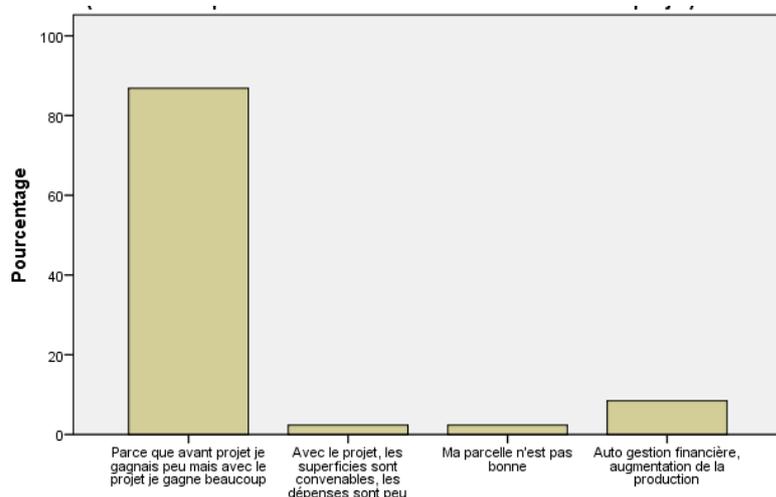
Les motivations des avis sont très partagées^o: 32,8% évoquent le souci de contribuer à la bonne gestion du processus ; 22,9% avancent le respect des décisions ; 13,0% avancent l'effet de la sensibilisation sur le processus ; 8,4% pensent que les rencontres sont des cadres de renforcement de leurs capacités ; 15,2% ont un avis autre et 6,3% n'ont pas émis d'avis. 8 valeurs manquantes.

Figure 17^o: Motivation des avis sur la participation des PAP dans la conduite du processus d'attribution des terres



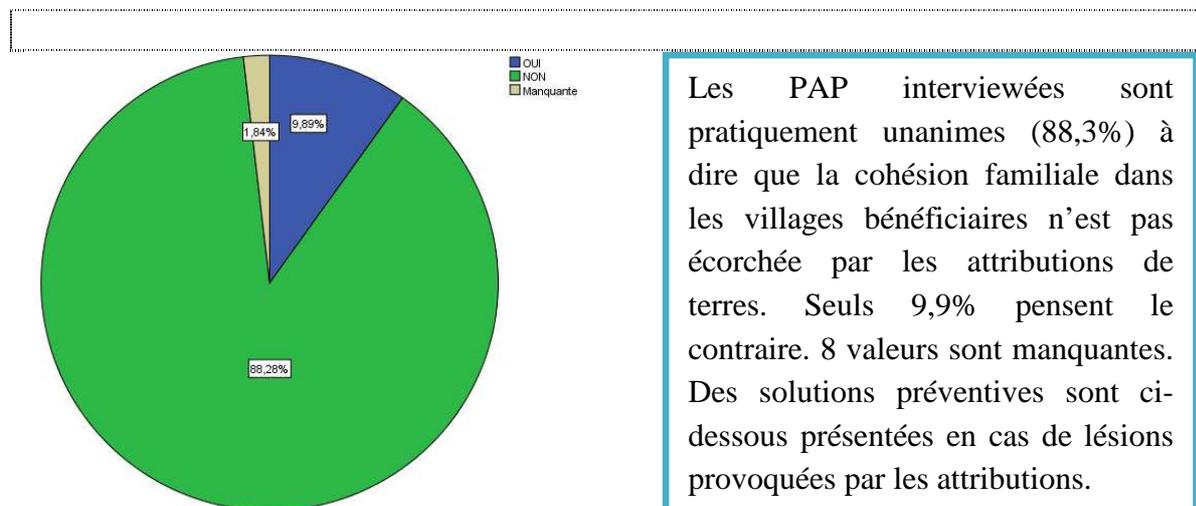
Les PAP enquêtées estiment dans leur ensemble (86,2%) que les parcelles allouées vont améliorer significativement leur vie socioéconomique ; 3,0% disent le contraire. 47 valeurs sont manquantes. Les appréciations sont motivées ci-dessous.

Figure 18°: Avis des PAP sur l'amélioration significative de leur vie socio-économique par les parcelles allouées



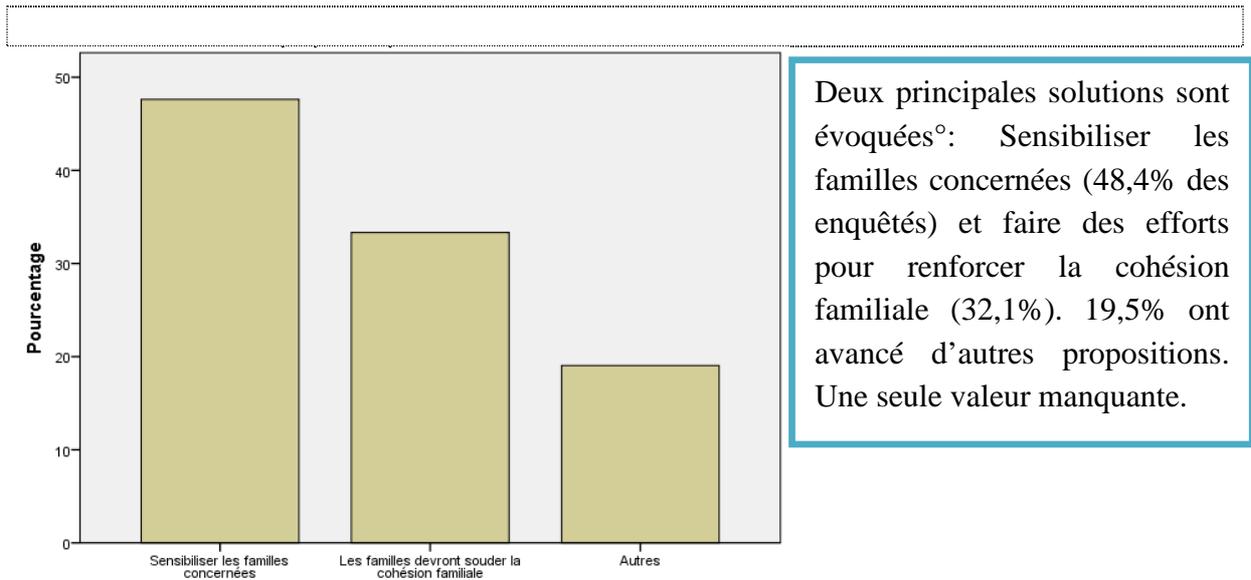
L'augmentation des productions agricoles avec les aménagements est la principale motivation avancée par 93,4% des enquêtés. Seulement 2,3% disent que les superficies allouées sont convenables et les dépenses sont faibles ; 2,3% autres personnes enquêtées estiment que leurs parcelles ne sont pas exploitables. Valeur manquante 9.

Figure 19°: Motivation des avis des enquêtés sur l'amélioration significative de leur vie socio-économique par les parcelles allouées



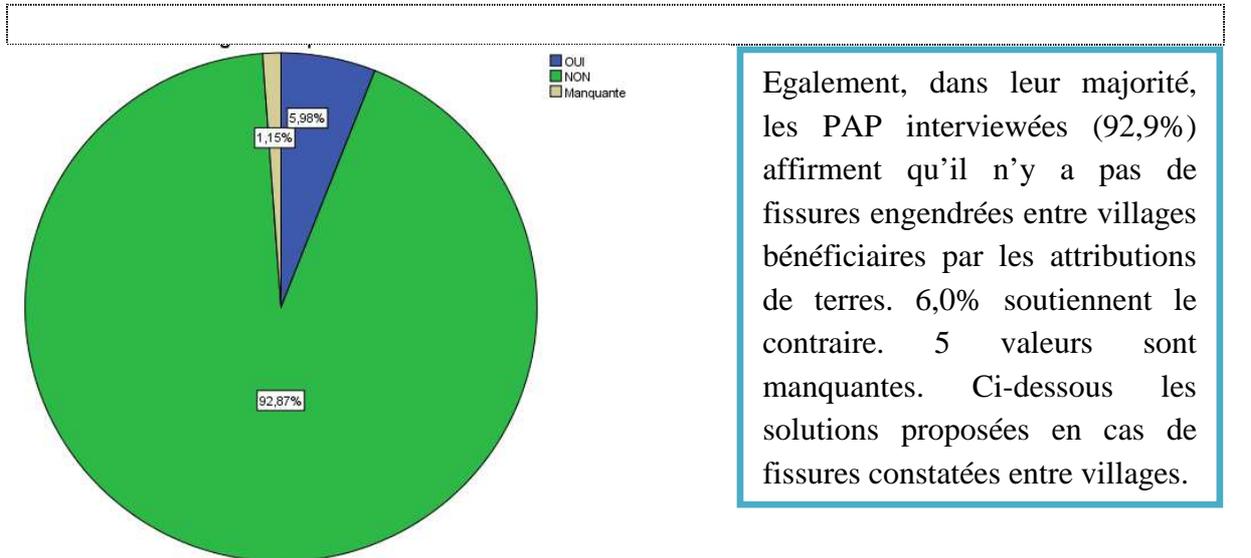
Les PAP interviewées sont pratiquement unanimes (88,3%) à dire que la cohésion familiale dans les villages bénéficiaires n'est pas écorchée par les attributions de terres. Seuls 9,9% pensent le contraire. 8 valeurs sont manquantes. Des solutions préventives sont ci-dessous présentées en cas de lésions provoquées par les attributions.

Figure 20°: Réponses des PAP sur d'éventuelles fissures engendrées dans la cohésion familiale dans les villages bénéficiaires



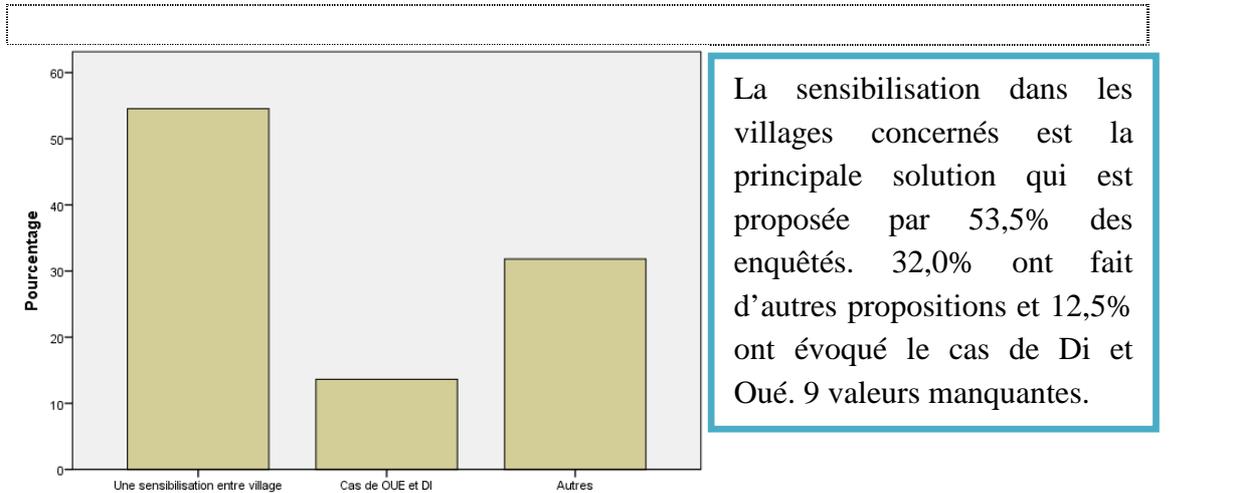
Deux principales solutions sont évoquées°: Sensibiliser les familles concernées (48,4% des enquêtés) et faire des efforts pour renforcer la cohésion familiale (32,1%). 19,5% ont avancé d'autres propositions. Une seule valeur manquante.

Figure 21°: Solutions proposées pour re-souder les liens



Egalement, dans leur majorité, les PAP interviewées (92,9%) affirment qu'il n'y a pas de fissures engendrées entre villages bénéficiaires par les attributions de terres. 6,0% soutiennent le contraire. 5 valeurs sont manquantes. Ci-dessous les solutions proposées en cas de fissures constatées entre villages.

Figure 22°: Réactions des enquêtés par rapport à de possibles fissures provoquées par les attributions des terres dans la stabilité sociale entre villages bénéficiaires



La sensibilisation dans les villages concernés est la principale solution qui est proposée par 53,5% des enquêtés. 32,0% ont fait d'autres propositions et 12,5% ont évoqué le cas de Di et Oué. 9 valeurs manquantes.

Figure 23°: Solutions proposées pour réinstaurer la stabilité entre villages bénéficiaires

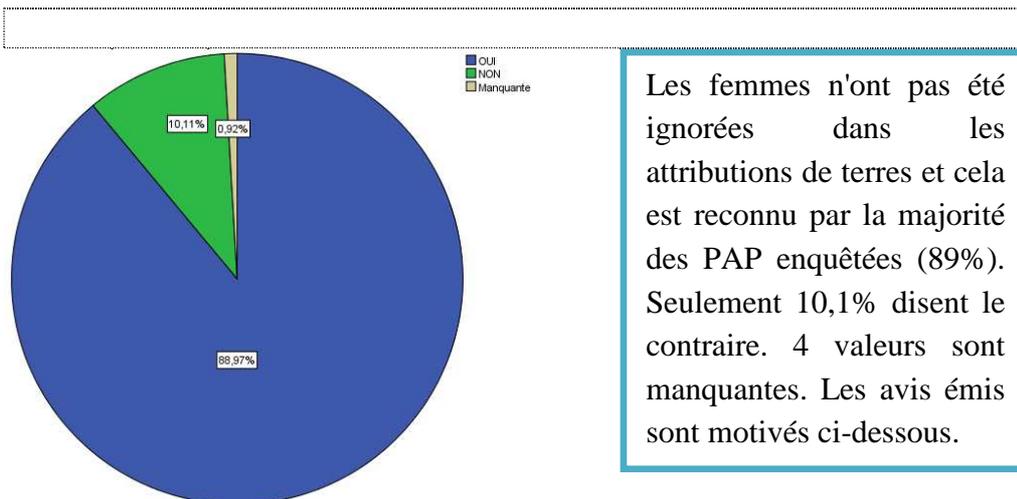


Figure 24°: Avis sur la prise en compte des femmes dans les attributions des terres

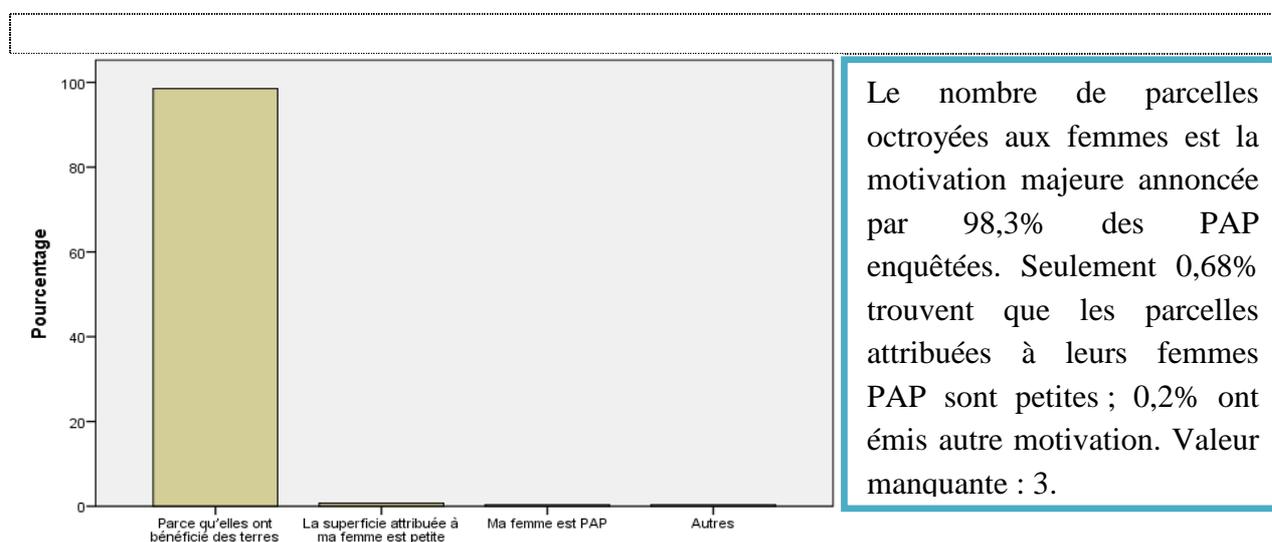


Figure 25°: Motivation de l'avis sur la prise en compte des femmes dans les attributions des terres

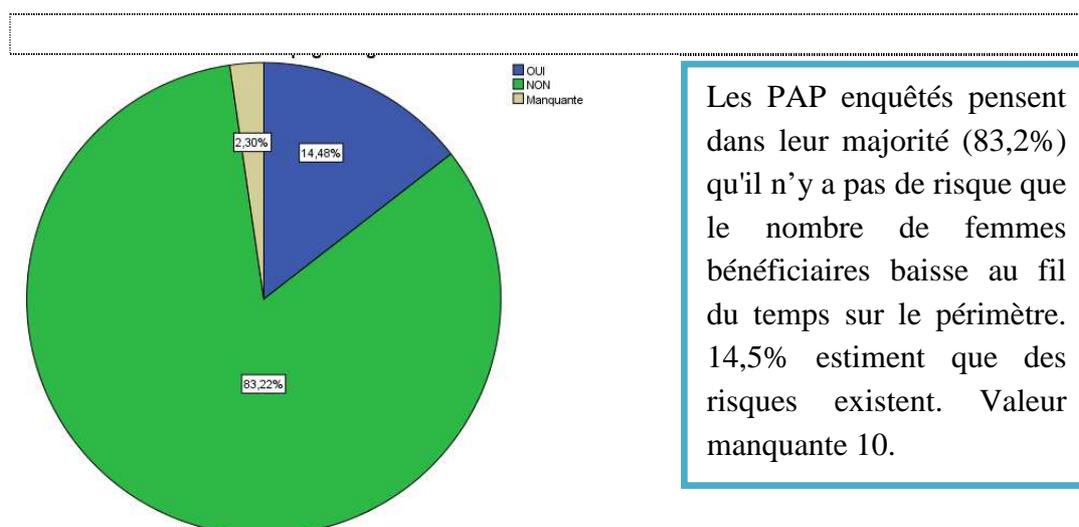
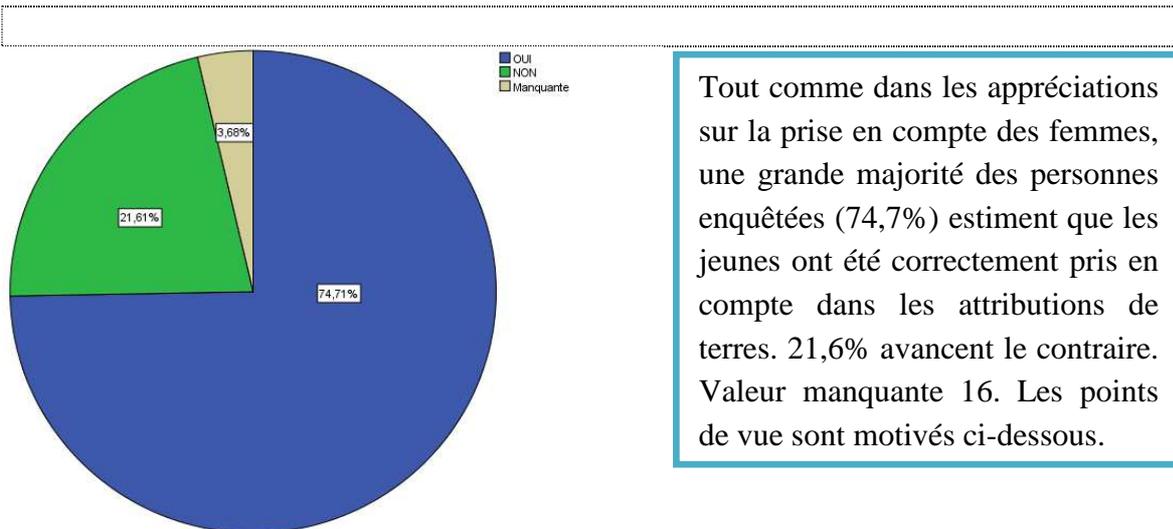
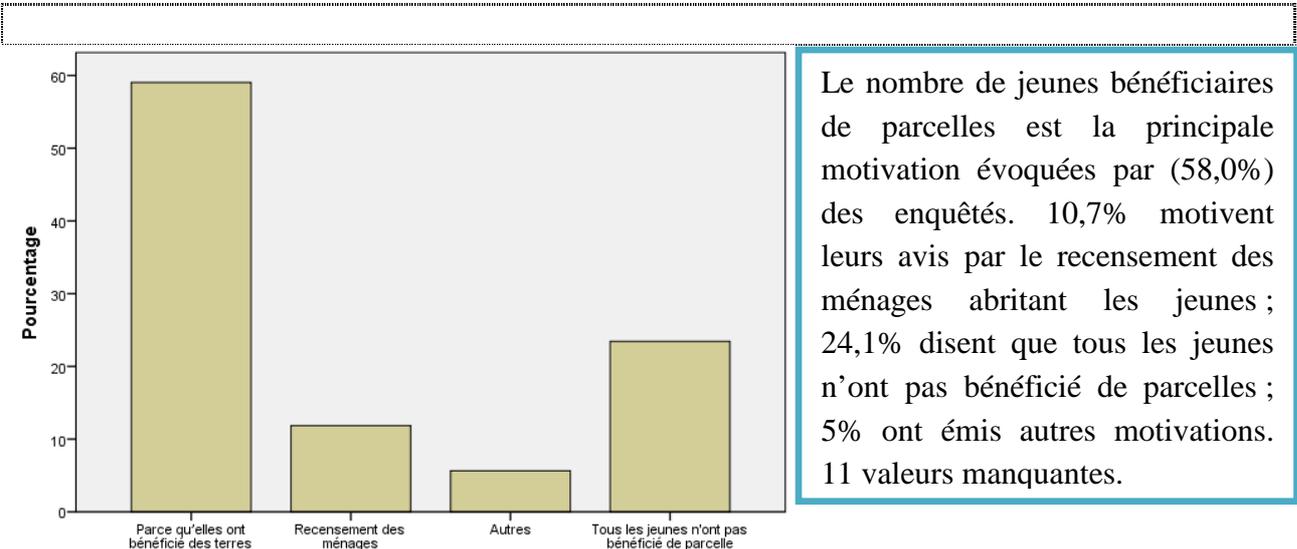


Figure 26°: Points de vue sur les risques que le nombre de femmes bénéficiaires diminue au fil des campagnes agricoles



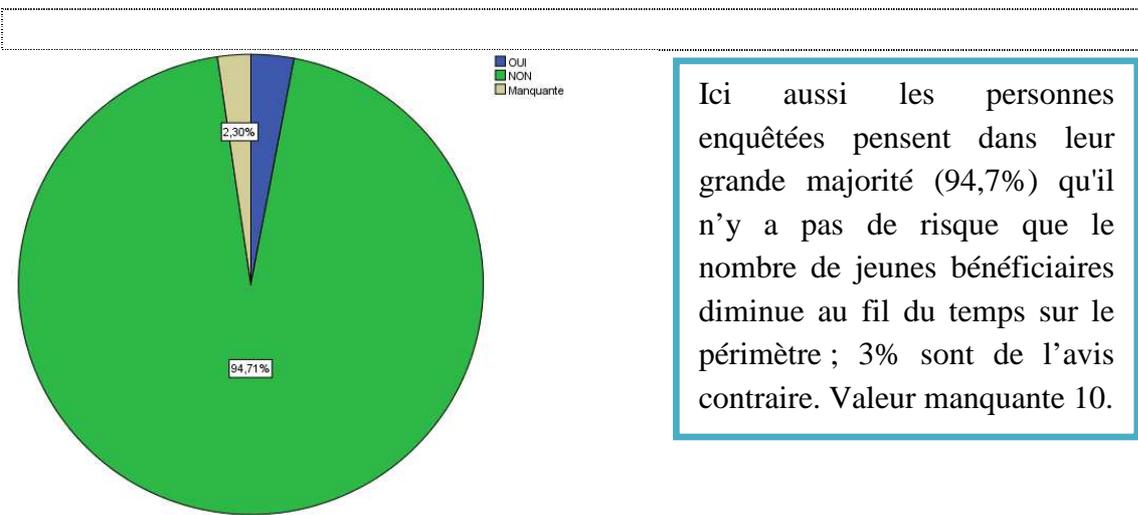
Tout comme dans les appréciations sur la prise en compte des femmes, une grande majorité des personnes enquêtées (74,7%) estiment que les jeunes ont été correctement pris en compte dans les attributions de terres. 21,6% avancent le contraire. Valeur manquante 16. Les points de vue sont motivés ci-dessous.

Figure 27°: Avis sur la prise en compte des jeunes dans les attributions des terres



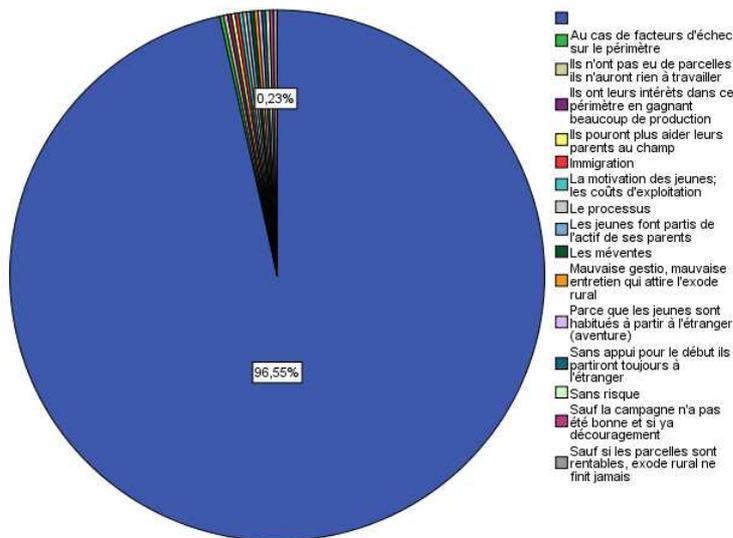
Le nombre de jeunes bénéficiaires de parcelles est la principale motivation évoquée par (58,0%) des enquêtés. 10,7% motivent leurs avis par le recensement des ménages abritant les jeunes ; 24,1% disent que tous les jeunes n'ont pas bénéficié de parcelles ; 5% ont émis autres motivations. 11 valeurs manquantes.

Figure 28°: Motivation de l'avis sur la prise en compte des jeunes dans les attributions des terres



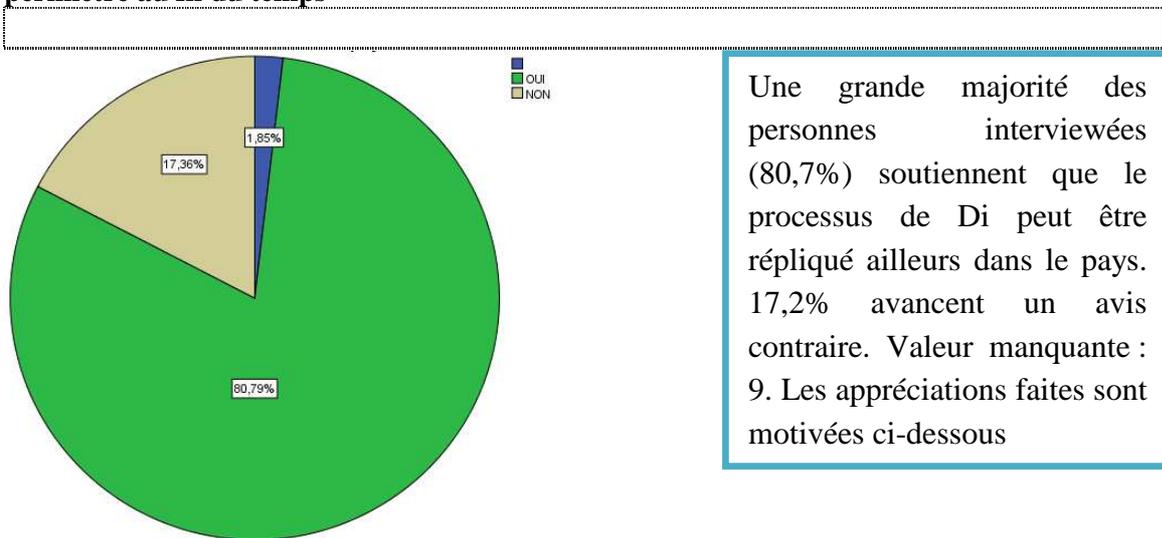
Ici aussi les personnes enquêtées pensent dans leur grande majorité (94,7%) qu'il n'y a pas de risque que le nombre de jeunes bénéficiaires diminue au fil du temps sur le périmètre ; 3% sont de l'avis contraire. Valeur manquante 10.

Figure 29°: Risques que le nombre de jeunes bénéficiaires diminue au fil des campagnes agricoles



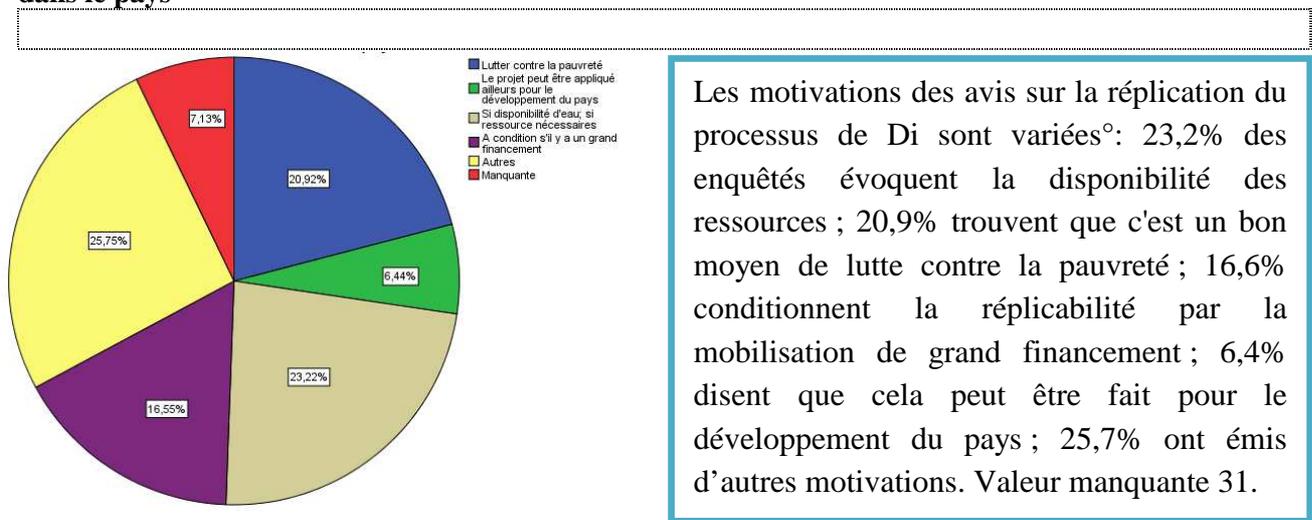
Les avis dans leur écrasante majorité (96,6%) convergent vers l'échec des productions sur le périmètre comme principal risque de fuite des jeunes du périmètre. 3,4% évoquent des risques divers. Aucune valeur manquante.

Figure 30°: Risques qui peuvent entraîner la baisse du nombre de jeunes bénéficiaires dans le périmètre au fil du temps



Une grande majorité des personnes interviewées (80,7%) soutiennent que le processus de Di peut être répliqué ailleurs dans le pays. 17,2% avancent un avis contraire. Valeur manquante : 9. Les appréciations faites sont motivées ci-dessous

Figure 31°: Avis sur la Réplicabilité du processus d'attribution des terres sur PI-DI ailleurs dans le pays



Les motivations des avis sur la réplabilité du processus de Di sont variées°: 23,2% des enquêtés évoquent la disponibilité des ressources ; 20,9% trouvent que c'est un bon moyen de lutte contre la pauvreté ; 16,6% conditionnent la réplabilité par la mobilisation de grand financement ; 6,4% disent que cela peut être fait pour le développement du pays ; 25,7% ont émis d'autres motivations. Valeur manquante 31.

Figure 32°: Motivation de l'avis sur la réplabilité du processus d'attribution des terres sur PI-DI ailleurs dans le pays

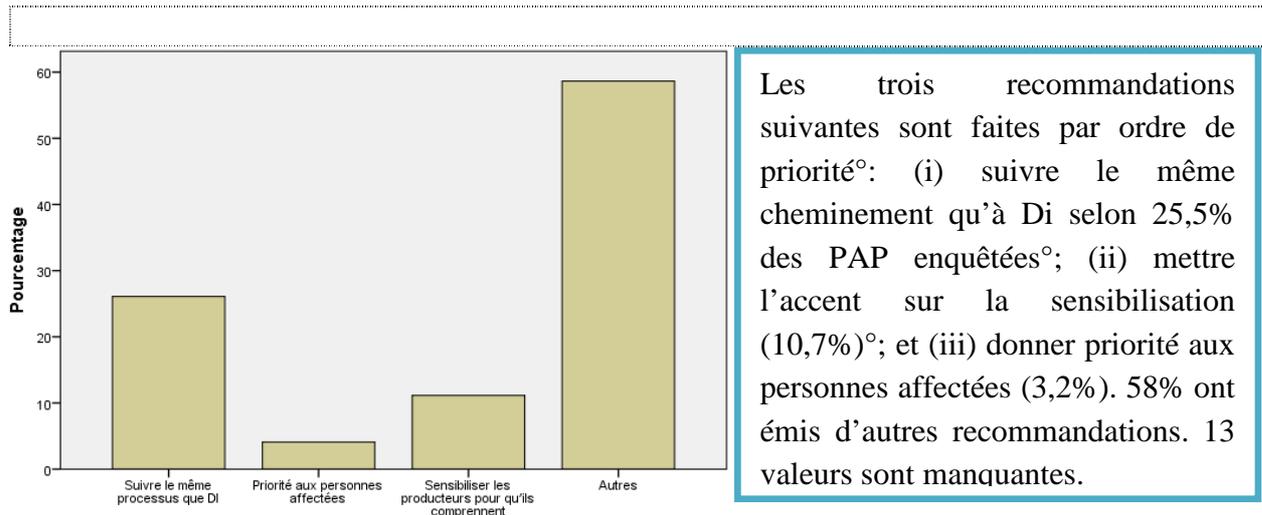


Figure 33°: Trois recommandations (par ordre de priorité) pour une gestion efficiente d'un processus du même genre dans le pays

4.1.3. Conditions et contraintes éventuelles pour la valorisation des parcelles allouées aux PAP sur le périmètre de Di

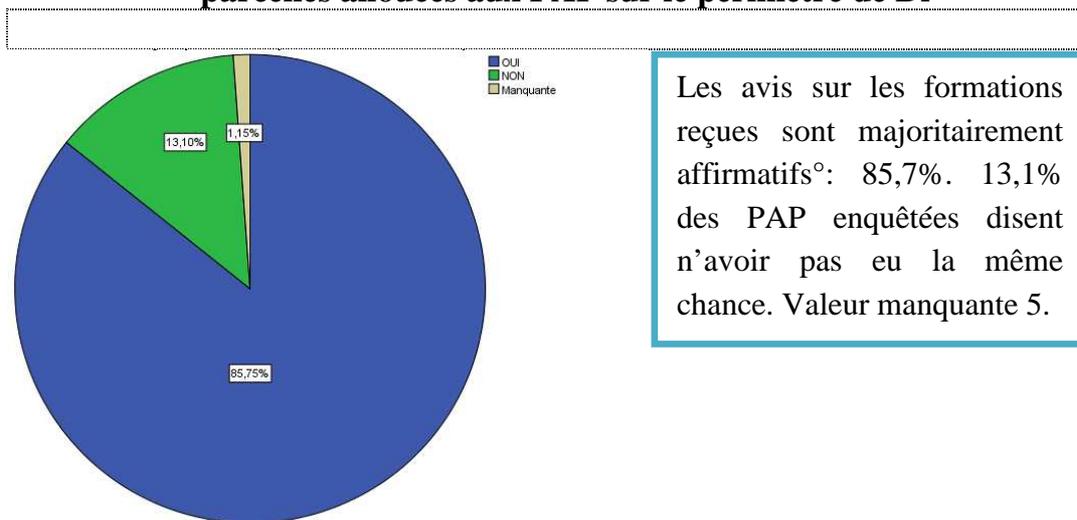


Figure 34°: Formations reçues pour une exploitation efficiente des parcelles allouées

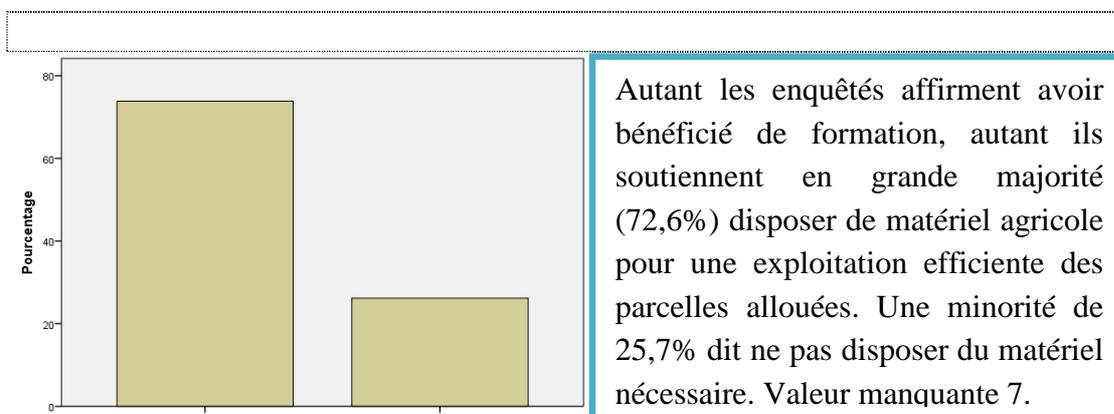


Figure 35°: Disponibilité de matériel agricole pour une exploitation efficiente des parcelles allouées

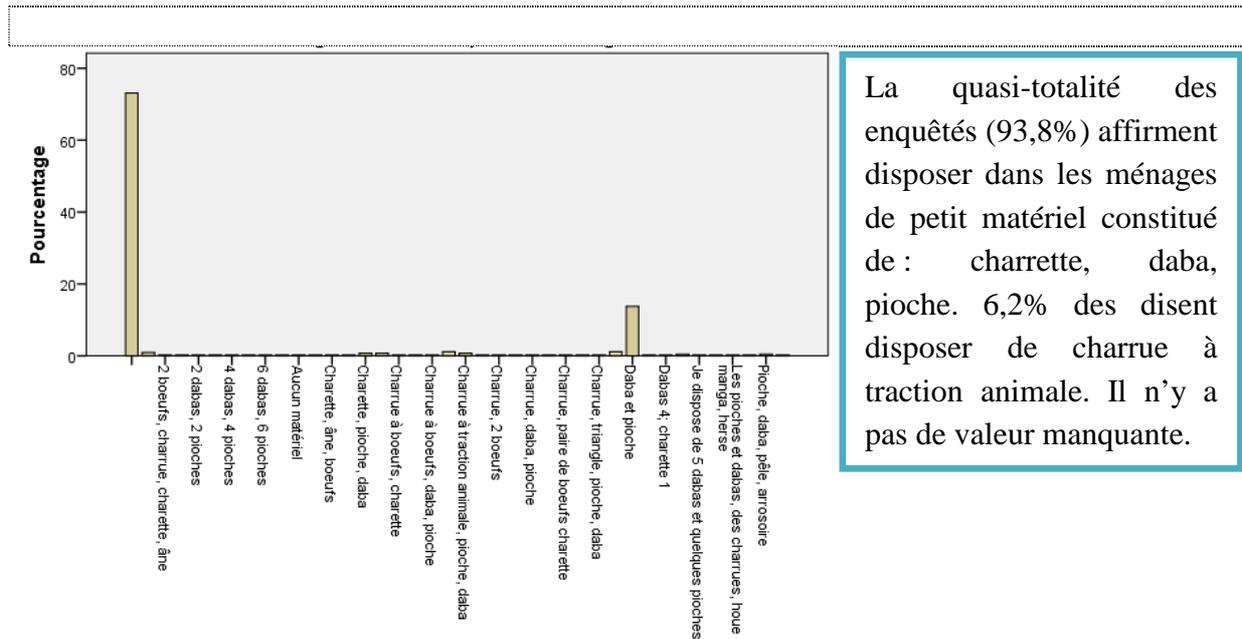


Figure 36°: Matériel agricole dont dispose le ménage

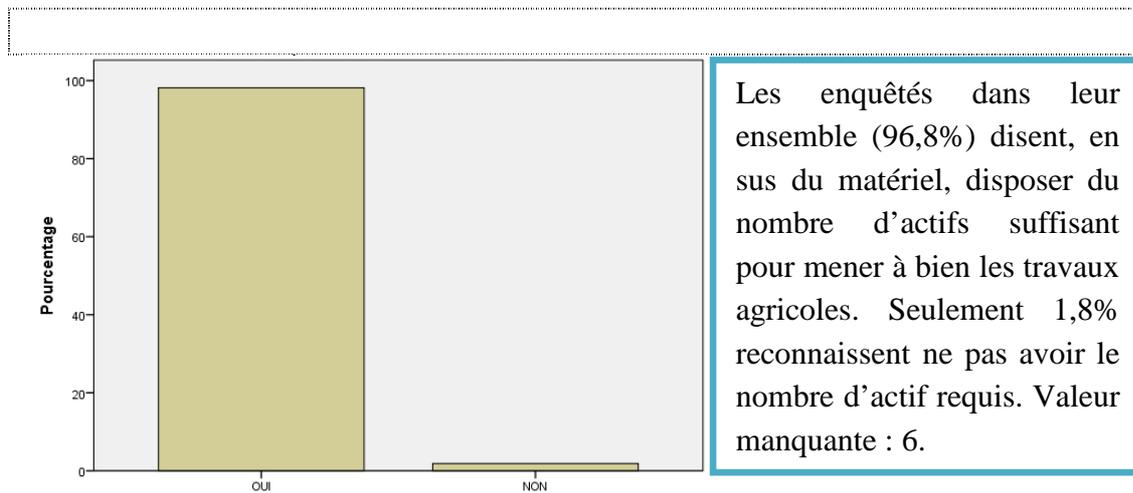


Figure 37°: Disponibilité d'actifs en nombre suffisant pour une exploitation efficiente des parcelles allouées

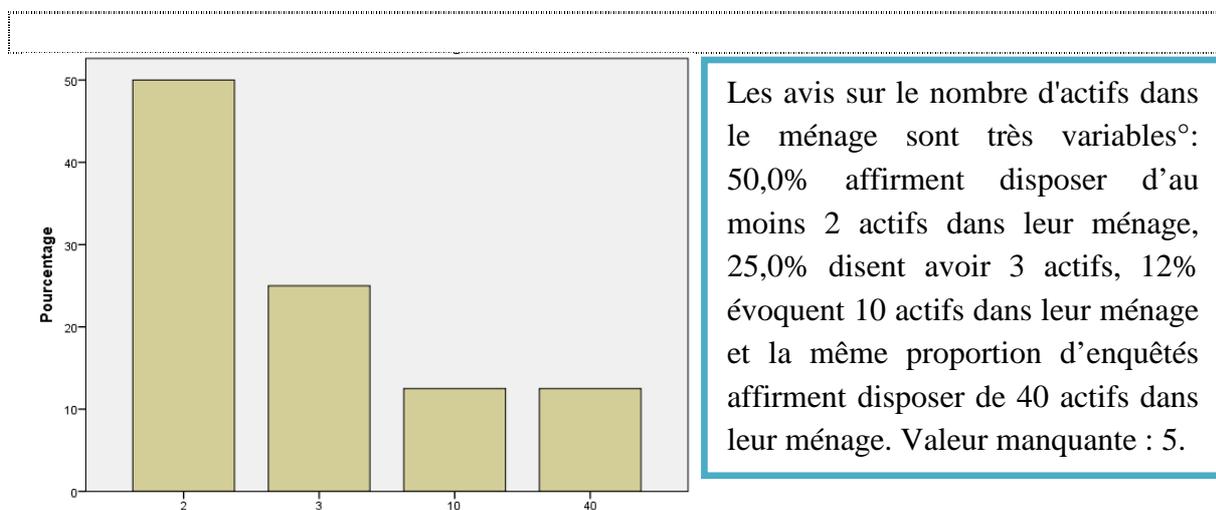


Figure 38°: Nombre d'actifs du ménage

Tableau III°: Facteurs d'échec de l'exploitation durable des parcelles allouées

Variables		Effectifs enquêtés
Valide	Le non paiement des redevances-eau	19
	Les mésententes entre producteurs	82
	Le manque d'entretien du réseau d'irrigation	29
	La mévente des produits	63
	Manque de financement	18
	Manque d'eau	69
	Autres	152
	Total	432
Manquante	Système manquant	3
	Total	435

Les facteurs d'échec par ordre d'importance selon les enquêtés sont : les mésententes entre producteurs sur le périmètre (18,9% des réponses); le manque d'eau d'irrigation (15,9%); les méventes des produits agricoles (14,5%); le manque d'entretien du réseau d'irrigation (6,7%); le non paiement des redevances-eau (4,4%); le manque de financement (4,1%). 34,9% des enquêtés ont donné autres réponses. Valeur manquante : 3.

Source : enquêtes de terrain

Tableau IV°: Solutions alternatives aux facteurs d'échec

Variables		Effectifs des enquêtés
Valide	Il faut payer à temps les redevances eau	32
	Il faut la cohésion entre producteurs	60
	Trouver des débouchés commerciaux	45
	Disponibiliser d'équipement	42
	Il faut respecter le calendrier de l'OUEA	39
	Autres	189
	Total	407
Manquante	Système manquant	28
	Total	435

Egalement, les solutions alternatives proposées par ordre d'importance sont : renforcer la cohésion entre producteurs (13,8% des réponses); trouver des débouchés pour les produits (10,3%); disponibiliser l'équipement agricole (9,7%); respecter le calendrier des OUEA (9,0%); payer à temps les redevances eau (7,3%); Autres réponses (43,4%). Valeur manquante : 28.

Source : enquêtes de terrain

4.2. Résultats des enquêtes auprès des autres publics cibles°: responsables des villages de Di, Oué et Bouna ; responsables Genres du MCA-BF, du PMC/PDA et de AD10 ; responsables des périmètres de Niofila et de l'AMVS et responsables de la DAA.

Tableau V°: Résultats des entretiens avec les focus groupes de responsables des villages de Di, Oué et Bouna sur le processus d'attribution des terres à Di.

Variables	Synthèse des réactions des enquêtés		
	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, Notables, Conseiller Municipal) de Di	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, CVD, notables) de Oué	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, notables CVD) de Bouna
Gestion des compensations financières	Bonne car source de moyens de subsistance pour les PAP	Bonne, elles ont permis aux PAP d'acheter des vivres	Bonne, car source de nourriture
Gestion des compensations en nature (terre contre terre)	Bonne, elles permettent d'avoir les mêmes rendements sinon des rendements plus élevés que ceux d'avant aménagement	Bonne, car reconnaissance a été faite aux propriétaires terrains qui ont été prioritaires dans les attributions	Bonne, on ne croyait pas bénéficier de parcelle
Méthode d'attribution des terres	Mauvaise car le 2è cercle concentrique devait être constitué des demandeurs non PAP ressortissants des 17 villages de la communes	Bonne, parce qu'elle a tenu compte des souhaits de positionnement sur les secteurs.	Bonne, il a été tenu compte des souhaits de voisinage et des superficies perdues
Pertinence, efficacité et accessibilité du dispositif de mise en œuvre (CAT, CRA)	RAS	Bonne, la CAT et le CRA ont été accessibles à tous.	Bonne
Temps de gestion des attributions	Convenable	Insuffisant, il fallait au moins 20 jours par session pour le CRA	Convenable, les 15 jours par session du CRA ont permis à toutes les PAP d'être informées
Principe de délivrance gratuite des titres fonciers	Bon, car favorise l'accès à la terre	Bon, il prévient les conflits	Bon, sans ces titres fonciers, il y a des risques de dépossession
Participation des PAP aux séances d'information	Oui	Oui	Oui
Respect des périodes de recours par les PAP	Oui	Oui	Oui
Respect des décisions liées aux attributions par les PAP	Oui	Oui	Oui
Les parcelles allouées permettront-elles d'améliorer significativement la vie socio-économique des PAP bénéficiaires	Oui, les parcelles allouées sont un plus par rapport aux parcelles traditionnelles, une aide importante, l'aménagement est vraiment un outil pour lutter contre la pauvreté.	Oui, les productions seront supérieures à celles d'avant aménagement ; l'intérêt des deux premières campagnes déjà perçu.	Oui, car double saison dans l'année et augmentation de la production agricole

Variables	Synthèse des réactions des enquêtés		
	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, Notables, Conseiller Municipal) de Di	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, CVD, notables) de Oué	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, notables CVD) de Bouna
Fissures liées aux attributions de terres dans la cohésion familiale dans les villages bénéficiaires	Oui, car frustration des absents qui n'ont pas été représentés lors des recensements.	Non, les limites des parcelles individuelles sont connues au sein des parcelles ménages.	Non, car chacun a son champ
Fissures liées aux attributions de terres dans la stabilité sociale entre villages bénéficiaires	Non	Non, les limites entre villages ont été respectées.	Non, c'est plutôt source de cohésion car chaque village a ses limites
Femmes suffisamment prises en compte dans les allocations de terres	Oui	Oui, le nombre de parcelles attribuées aux femmes est très important	Oui
Risques que le nombre de femmes bénéficiaires baisse au fil des campagnes agricoles	Oui, par découragement du fait des rapports conflictuels au sein des groupements, du fait des méventes	Oui, en cas de divorce	Oui, suite au décès
Jeunes suffisamment pris en compte dans les allocations de terres	Oui, beaucoup de jeunes ont bénéficié de parcelles à travers leurs groupements	Oui, beaucoup de jeunes ont eu des titres fonciers grâce aux champs du soir	Oui,
Risques que le nombre de jeunes bénéficiaires baisse au fil des campagnes agricoles	Oui, par l'exode et par l'orpaillage	-	Oui, les jeunes avec le temps prennent de l'âge
Citer trois insuffisances (par ordre d'intensité décroissante) qui, selon vous, ont pu entacher la gestion des allocations des terres aux PAP ?	- problème d'adaptation aux contraintes de gestion du Périmètre Irrigué ; - beaucoup n'ont pas encore compris que les compensations prendront fin	- la confusion faite entre les homonymes	Non respect des règles par certaines PAP
Répliquabilité du processus d'attribution des terres de Di ailleurs dans le pays	Oui, car il a été plus juste, plus équitable	Oui, cela est fonction du bailleur de fond	Oui, bien gérées, les attributions sont plutôt sources de cohésion
Trois recommandations (par ordre de priorité) pour une gestion efficiente d'un processus du même genre dans le pays	- traiter tout tous les postulants sur le même pied d'égalité ; - bien gérer le système de tirage au sort	- susciter une grande mobilisation des bénéficiaires lors des recensements ; - bien recenser les parcelles qui seront occupées par le projet.	-
Formations reçues	Oui	Non, car parcelles non encore mises à disposition pour exploitation.	Non, car parcelles non encore mises à disposition pour exploitation.

Variables	Synthèse des réactions des enquêtés		
	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, Notables, Conseiller Municipal) de Di	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, CVD, notables) de Oué	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, notables CVD) de Bouna
Equipement agricole en leur possession	Matériel aratoire composé de daba, houe simple, pioche, coupe-coupe, charrette	Matériel aratoire composé de daba, houe simple, pioche, coupe-coupe, charrette	daba, houe simple, pioche, coupe-coupe, charrette
Nombre d'actifs dans le ménage	Variable	Variable	Variable
Trois facteurs d'échec et leurs solutions/alternatives pour une exploitation durable des parcelles allouées sur le nouveau périmètre	- manque de fertilisation organique ; <i>Solution</i> : RAS - non paiement de la redevance eau ; <i>Solution</i> : Sensibilisation des producteurs - non organisation pour l'irrigation d'appoint <i>Solution</i> : RAS	- le non paiement de la redevance eau ; <i>Solution</i> : incitation au paiement à partir des productions pluviales. - fertilisation insuffisante des sols <i>Solution</i> : RAS - méventes des productions ; <i>Solution</i> : mise en place d'un club	- méésententes ; <i>Solution</i> : Sensibilisation - non respect des règles ; <i>Solution</i> : instaurer des amendes - ignorance des techniques de production ; <i>Solution</i> : formation
Trois facteurs de succès à long terme des activités de production agricole sur le nouveau périmètre de Di	- L'organisation des producteurs pour la commercialisation des produits agricoles	-	- ardeur au travail; -entente entre producteurs.

Source : enquêtes de terrain

Tableau VI°: Résultats des entretiens avec les responsables genres du MCA-BF, PMC/PDA et AD10 sur la « Prise en compte du genre (femmes et jeunes) dans les attributions de terres aux PAP à Di ».

Sujet : Prise en compte du genre (femmes et jeunes) dans les attributions de terres aux PAP à Di	Synthèse des réactions des enquêtés		
	Responsable genre du MCA-BF	Responsable genre de PMC/PDA	Responsable genre de AD10
1. Attentes	- Que les femmes, les jeunes et les hommes travaillant sur le périmètre soient tous recensés aux fins de bénéficier chacun d'une parcelle ; - Que les femmes et les hommes	- Bénéficiaire d'une terre en compensation de celle affectée de manière équitable ; - Tenir compte du choix du bénéficiaire dans l'emplacement de la parcelle ; - Bénéficiaire d'un document sécurisant la parcelle	- Compte tenu du déséquilibre existant entre hommes et femmes dans l'accès et le contrôle des terres dans le contexte du projet, veiller à un plus grand accès des femmes aux terres ; - Quand bien même des dispositions sont prises pour faciliter cet accès, assurer un accompagnement conséquent des femmes afin qu'elles en bénéficient

Sujet : Prise en compte du genre (femmes et jeunes) dans les attributions de terres aux PAP à Di	Synthèse des réactions des enquêtés		
	Responsable genre du MCA-BF	Responsable genre de PMC/PDA	Responsable genre de AD10
	<p>travaillant sur le périmètre bénéficiant de parcelle aménagée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que les calculs pour les compensations soient les mêmes pour les femmes que les hommes. 	<p>acquise au nom du bénéficiaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître la limite de sa parcelle dans celle du ménage ; - Pouvoir exploiter la parcelle et jouir des bénéfices tirés. 	<p>concrètement compte tenu du contexte socioculturel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si le contexte fait ressortir qu'il y a un déséquilibre entre jeunes et plus âgés dans l'accès aux terres, veiller à réduire ce déséquilibre dans l'attribution des terres, tout en tenant compte de la spécificité des jeunes filles et des jeunes hommes ; - S'assurer que ces terres attribuées restent un acquis pour ces bénéficiaires.
<p>2. Acquis</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les femmes recensées ont bénéficié chacune d'une parcelle ; - La clé de calcul des superficies a été la même pour tous (hommes, femmes et jeunes) ; - Les femmes initialement non prises en compte ont fait l'objet d'un deuxième recensement et ont été regroupées en groupements et chaque membre de groupement a bénéficié de 500m² ; - Amélioration du taux de femmes bénéficiaires de parcelles sur le périmètre. 	<ul style="list-style-type: none"> - La majorité des PAP ont bénéficié d'une superficie en compensation en fonction de la superficie affectée et selon une clé de compensation équitable appliquée à toutes les PAP sans discrimination de sexe ni d'âge ; - Le choix de l'emplacement de la parcelle sur le périmètre a été respecté dans la mesure du possible sans une discrimination de sexe ni d'âge. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'accès des femmes aux terres à travers le nombre de femmes PAP attributaires : en comparaison avec les anciens périmètres où le cahier de charge faisait considérer la femme comme un actif du ménage et de ce fait, seules les femmes chefs de ménages ont été attributaires, il y a très peu de femmes attributaires (moins de 5%). Or, sur le nouveau périmètre de Di, des PAP sont des femmes, ce qui est un réel acquis ; - La sécurisation foncière de ces bénéficiaires : les actions sur l'immatriculation et l'octroi de titres fonciers aussi bien aux hommes qu'aux femmes est un acquis pour le contrôle de leurs parcelles par les femmes ; - Les capacités pour la mise en valeur sont renforcées : il est bon de disposer des terres mais un autre acquis est le fait d'avoir accompagné les bénéficiaires dans l'exploitation selon les bonnes pratiques culturelles sur ces terres. Comme les hommes PAP, ces femmes PAP ont aussi participé aux formations théoriques, aux Visites d'Assistance Techniques (VAT) et Visites Commentées.

Sujet : Prise en compte du genre (femmes et jeunes) dans les attributions de terres aux PAP à Di		Synthèse des réactions des enquêtés		
		Responsable genre du MCA-BF	Responsable genre de PMC/PDA	Responsable genre de AD10
3. Reste à satisfaire		RAS	<p>-Obtenir un document sécurisant la portion de terre des jeunes et femmes dans celle du ménage ;</p> <p>-Connaître sur le terrain la limite de leurs parcelles. (les femmes et certains jeunes ignorent sur le terrain les limites de leur portion. Ils ne peuvent donc pas réclamer pour en exploiter en leur propre compte).</p>	Finaliser les activités sur la sécurisation foncière de ces bénéficiaires.
4. Difficultés et solutions apportées ou envisagées	Difficultés	A cause des pesanteurs sociologiques, les lopins de certaines femmes ont été recensés au nom du mari.	Les parcelles des femmes étant noyées dans celles des ménages, certains maris se sont accaparés de toutes les parcelles qu'ils exploitent au compte du ménage. Face à cette difficulté, certaines femmes ont exprimé le besoin d'intégrer les groupements de femmes pour espérer avoir une portion de terre qu'elles pourront exploiter à leur propre compte.	La principale limite est que les femmes PAP ont leurs parcelles incluses dans celles du ménage (l'identification n'est pas allée jusqu'à montrer à chaque PAP sa partie, elle a été faite pour l'ensemble du ménage). De ce fait, elles ne mesurent ni ne contrôlent les bénéfices tirés de leur parcelle.
	Solutions	Octroi de 500m ² à chaque femme ayant subit le préjudice.	Il aurait été souhaitable que les femmes PAP soient installées groupées comme cela a été fait au niveau des groupements de femmes pour éviter que les hommes s'accaparent de leurs parcelles. Une sensibilisation à l'endroit des femmes mais surtout des hommes est nécessaire pour leur faire comprendre que les femmes doivent pouvoir exploiter, contrôler et jouir des bénéfices de la portion de terre qui leur revienne.	<ul style="list-style-type: none"> - Cette situation peut être amoindrie par l'immatriculation et l'identification de sa parcelle à chaque PAP ; - Il reste nécessaire de sensibiliser aussi bien les hommes que les femmes sur la propriété de chacun et sur les droits à en jouir individuellement.

Source : enquêtes de terrain

Tableau VII°: Résultats des entretiens avec les responsables des villages de Di, Oué et Bouna sur la «Prise en compte du genre (femmes et jeunes) dans la gestion des terres par le système traditionnel local».

Sujet: Prise en compte du genre (femmes et jeunes) dans la gestion des terres par le système traditionnel local (Di, Oué et Bouna)	Synthèse des réactions des enquêtés		
	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, Notables, Conseiller Municipal) de Di	Responsables villageois (chef de terre, CVD, Conseiller Municipal) de Oué	Responsables villageois (chef de village, chef de terre, CVD, notables) de Bouna
1. Statut de la femme dans la société	La société marka, dont fait parti Di, est marquée par la prédominance de l'homme sur la femme. Cette dernière n'est pas consultée lors des grandes décisions à prendre.	La femme n'est pas associée à la prise de décision en pays Paana. Elle se soumet aux décisions prises par le mari.	La femme n'est pas associée à la prise de décision. Son avis peut être demandé. Un compte rendu lui est toujours fait. L'héritage de la femme est donné à ses enfants légitimes.
2. Rôle de la femme dans les activités agricoles	La femme ne travaille pas dans le champ familial. Elle prépare et apporte à manger aux travailleurs au champ. Elle bénéficie d'un lopin de terre qu'elle exploite et dont les produits lui reviennent exclusivement.	La femme prépare et apporte à manger au champ ; elle ne travaille pas au champ ; elle s'occupe de son lopin de terre.	Le rôle principal de la femme est de préparer à manger aux travailleurs au champ. La nourriture est apportée au champ de préférence par la nouvelle femme. La femme participe à la récolte et au transport des récoltes du champ à la maison.
3. Attribution des terres à la femme	La femme n'est pas propriétaire de terre et ne l'a jamais été. Car elle est considérée comme étrangère qui peut quitter à tout moment pour aller se marier ailleurs. Elle exploite provisoirement un lopin de terre, donné par le mari, et qui est une portion de la propriété familiale.	La terre n'est pas attribuée à la femme à titre de propriété. Il lui est accordé une portion pour son champ de l'après midi. Elle ne fait pas de rite lié à la terre.	La femme n'est pas propriétaire de terre. Elle bénéficie d'une portion de terre pour en jouir uniquement.

Source : enquêtes de terrain

Tableau VIII° : Présentation comparative : Résultats des enquêtes auprès d'un responsable du projet de gestion de la plaine aménagée de Niofila

N°	Aménagement-exploitation du nouveau périmètre de Di	Aménagement-exploitation du périmètre de Niofila, province de la Comoé
1.	Aménagement de 2011 à 2014 soit une <i>période de 04 ans</i> de 2 240 ha en un seul tenant.	Aménagement de 1985 à 1987 pour une première phase de 410 ha ; Etudes d'extension de 1000 ha en cours de conclusion pour mai 2014.
2.	Aménagement et exploitation progressive des secteurs libérés (sans attendre la fin des aménagements).	Exploitation progressive au fur et à mesure de l'achèvement des aménagements terminaux (quaternaires). Initialement prévus d'être réalisés par les futurs exploitants, les canaux quaternaires ont finalement été réalisés en régie par l'ONBAH.
3.	Prise en charge par le MCA-BF des coûts d'exploitation des trois campagnes agricoles conduites au cours de sa période de mise en œuvre.	Prise en charge des coûts d'exploitation de la première campagne (saison sèche 1987-1988) et hivernage 1988 par le FED sous forme de crédit de campagne dont le remboursement devrait servir de fonds de roulement pour la coopérative.
4.	Compensations terre contre terre (pour perte des terres occupées par le projet).	Compensations terre contre terre (pour perte des terres occupées par le projet) : critère d'attribution 1 ha pour 4 actifs en zone exondées et 0.15 ha en zone rizicole pour les femmes.
5.	Compensations financières pour perte de récoltes (à ceux qui, au cours d'une campagne, n'arrivent pas à exploiter leur parcelle du fait de sa non mise à disposition).	Pas de compensation financière.
6.	Attribution de terres aux femmes.	Attribution de 0.15 ha exclusivement aux femmes en zone rizicole (environ 42 ha).
7.	Attribution de terres aux jeunes.	Pas d'attribution pour les jeunes.
8.	Délivrance à titre gracieux de titres fonciers et de baux emphytéotiques.	Pas de titre foncier ni de baux emphytéotiques, seulement un droit de jouissance.
9.	Autres.	

Source : enquêtes de terrain

Tableau IX°: Présentation comparative : Résultats des enquêtes auprès d'un responsable de l'AMVS sur les anciens périmètres du Sourou

N°	Aménagement-exploitation du nouveau périmètre de Di	Aménagement-attribution et exploitation des anciens périmètres du Sourou
1.	Aménagement de 2011 à 2014 soit une <i>période de 04 ans</i> de 2 240 ha en un seul tenant	Aménagements progressifs suivant les bailleurs et le financement : 1967 :150 ha à Guiédougou ; 1979 :210 ha à Di ; 1983 : 150 ha à Guiédougou ; 1986 : 210 ha à Di ; ETC....voir fichier joint pour la suite
2.	Attribution et exploitation progressive des secteurs libérés sans attendre la fin des aménagements	Les aménagements sont chaque fois terminés entièrement avant installation des paysans (clé à main)
3.	Prise en charge par le MCA-BF des coûts d'exploitation des trois campagnes agricoles conduites sous sa période de mise en œuvre	Un appui en nature (matériaux de construction, vivres etc.) est donné aux familles avant leur installation
4.	Compensations terre contre terre (pour perte des terres occupées par le projet)	Aucune compensation n'a été faite, néanmoins un avantage a été donné aux populations locales exploitants les terres d'obtenir prioritairement des parcelles si elles le désirent et en fonction des superficies arrêtées par le projet en rapport avec les actifs dans la famille. Si on arrête de donner 1 hectare par famille, pour les plus nombreuses elles optent de se scinder pour avoir plus, mais il faut toujours justifier que chaque groupe aura le nombre d'actifs exigés par le projet.
5.	Compensations financières pour perte de récoltes (à ceux qui, au cours d'une campagne, n'arrivent pas à exploiter leur parcelle du fait de sa non-mise à disposition).	On n'a jamais fait des compensations financières pour des pertes de récoltes, mais les crédits de campagne peuvent être différés ou rééchelonnés.
6.	Attribution de terres aux femmes	Les attributions sont faites à des ménages mais jamais expressément à des femmes Dans la vallée quelques rares femmes sont chefs de ménages et ont leurs parcelles ou par le biais de l'agro-business ou par décès du chef de ménage et même dans ces cas les fils héritiers reprennent les parcelles.
7.	Attribution de terres aux jeunes	Dans les critères de choix il n'est pas spécifié une attribution aux jeunes. Mais des ménages jeunes ont été installés s'ils justifient avoir les actifs exigibles pour faire le travail sur une superficie donnée.
8.	Délivrance à titre gracieux de titres fonciers et de baux emphytéotiques	Aucun titre foncier n'a été établi pour les bénéficiaires. Seulement on créait des coopératives par périmètre pour l'ensemble des ménages qui y travaillent.
9.	L'encadrement	L'encadrement était assuré par le projet qui installait les ménages pendant deux années avant de les laisser voler de leurs propres ailes.
10	Gestion de l'irrigation	La gestion de l'irrigation est assurée par chaque coopérative avec toutes les difficultés liées à l'approvisionnement en carburant, pièces détachées, pannes diverses etc.

Tableau X°: Présentation comparative : Résultats des enquêtes auprès de la DAA sur l'aménagement-attribution et exploitation des périmètres hydro-agricoles du Burkina

N°	Aménagement-exploitation du nouveau périmètre de Di	Approche des interventions sur les grands périmètres : <u>plaine sucrière de Banfora, plaines rizicoles de Banzon, vallée du Kou, Douna, Karfiguela, vallée du Sourou et Bagré.</u>
1.	Aménagement de 2011 à 2014 soit une période de 04 ans de <u>2 240 ha</u> en un seul tenant	<p>Approche classique</p> <p>Les sites sont identifiés par les structures en charge de l'eau et des aménagements hydro agricoles. Les études de faisabilité technique et financière sont réalisées par des cabinets d'Ingénieurs conseil. Du point de vue chronologique le processus mis en œuvre est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un avant-projet sommaire ; - élaboration d'un avant-projet détaillé ; - élaboration d'un dossier d'appel d'offre (si financement acquis). <p>Les travaux sont réalisés à l'entreprise et l'Etat à travers ses structures centrales, extérieures et déconcentrées, assure et la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre déléguée. La maîtrise d'œuvre est confiée à un ou plusieurs cabinets d'études. Pendant la réalisation des travaux, le maitre d'œuvre a en charge entre autres, le suivi et le contrôle desdits travaux.</p> <p>Les coûts de réalisations sont entièrement supportés par l'Etat avec l'appui de ses partenaires au développement.</p> <p>Approche de la mission chinoise</p> <p>Dans le cadre de la coopération bilatérale, la mission chinoise a réalisé quelques grands périmètres irrigués : la vallée du Kou, Banzon et Karfiguela. Dans cette approche, l'identification des sites, les études pré aménagement et les travaux d'aménagements (y compris le contrôle) sont entièrement et exclusivement effectués par les techniciens chinois. La mission chinoise assure le financement. Dans cette méthode une des contraintes demeure les dossiers techniques et plans de récolement qui ne sont pas toujours traduits en français ou ne sont pas fournis.</p> <p>Ces deux approches sont dites « clés en mains » car les bénéficiaires ne sont pas impliqués de quelque manière que ce soit dans le processus. Les bénéficiaires ou « paysans colons » sont attributaires d'une parcelle d'une superficie d'un hectare sans contribution quelconque.</p>
2.	Attribution et exploitation progressive des secteurs libérés (sans attendre la fin des aménagements)	
3.	Prise en charge par le MCA-BF des coûts d'exploitation des trois campagnes agricoles conduites au cours de sa période de mise en œuvre	
4.	Compensations terre contre terre (pour perte des terres occupées par le projet)	
5.	Compensations financières pour perte de récoltes (à ceux qui, au cours d'une campagne, n'arrivent pas à exploiter leur parcelle du fait de sa non-mise à disposition).	
6.	Attribution de terres aux femmes	
7.	Attribution de terres aux jeunes	
8.	Délivrance à titre gracieux de titres fonciers et de baux emphytéotiques	
9.	Autres	

N°	Aménagement-exploitation du nouveau périmètre de Di	Approche des interventions sur les grands périmètres : <u>plaine sucrière de Banfora, plaines rizicoles de Banzon, vallée du Kou, Douna, Karfiguela, vallée du Sourou et Bagré.</u>
		<p>Approche agro business</p> <p>Cette approche consiste à autoriser de grands producteurs à bénéficier de parcelles dont la superficie excède 1 ha.</p> <p>Approche de mise en valeur et de gestion des aménagements</p> <p>Elle est fondée essentiellement sur le paysannat très souvent constitué de paysans-colons, regroupés en coopératives pour l'acquisition des intrants et la commercialisation des spéculations.</p> <p>La monoculture du riz est la spéculation dominante sur les grands aménagements. Sur certains périmètres, comme Bagré, elle est même obligatoire. En saison des pluies, toutes les superficies sont emblavées en riz et, au cours de la saison sèche, en plus de la culture du riz, une partie des surfaces est consacrée aux cultures maraîchères. Le Gouvernement a décidé d'ouvrir ces aménagements à des investisseurs et promoteurs privés (par exemple, au Sourou).</p> <p>Le dispositif d'appui technique comprend un organisme d'encadrement mis en place par l'Etat. Avec le désengagement de l'Etat de la gestion des périmètres irrigués, un processus d'autonomisation des organisations paysannes est en cours. Les organisations paysannes doivent identifier leurs besoins et passer des contrats avec les prestataires publics et privés. Les expériences ont été tentées au Sourou et à Bagré mais ont abouti à des résultats décevants. En général, les organisations paysannes, se trouvent incapables de prendre en charge les organismes d'encadrement lors de l'autonomisation. Elles se séparent tout simplement des agents qu'elles estiment non nécessaires et ne font pas toujours appel aux spécialistes indiqués pour les appuyer.</p>

Source : enquêtes de terrain

V. DISCUSSION ET ANALYSES

A l'instar des autres périmètres déjà aménagés et exploités dans le pays, il a été procédé par le MCC à travers le MCA-BF à des aménagements et attributions de 2 240 ha de terres à Di (cf. Plan du périmètre aménagé de 2240 ha à Di en annexe n°1). Mais, l'approche développée sur le périmètre de Di se révèle bien différente des approches dites « clés en mains ». Le texte qui suit présente l'analyse sur le triple plan de (i) l'identité des enquêtés, (ii) la connaissance du processus d'attribution des terres par les enquêtés et (iii) les conditions et contraintes éventuelles pour la valorisation des parcelles allouées.

5.1. De l'identité des enquêtés

Les femmes constituent une frange assez importante parmi les attributaires de terre à Di, cf. ci-dessus. Cela se dénote assez bien dans les enquêtes conduites^o: 74,7 % d'hommes et 25,3% de femmes. Dans un périmètre aménagé, tout comme dans tout milieu socio-économique, l'organisation des acteurs prédisposent parfois certains à disposer de plus d'informations et/ou à être plus influents que d'autres. Ainsi les responsables, influents dans la plus part des cas, sont le plus souvent plus approchés que les autres. Dans la présente étude, avec la méthode aléatoire utilisée, tous les producteurs et productrices, responsables sur le périmètre ou non, ont été concernés au même degré. Et, les enquêtés ont été très prolixes au cours des entretiens au regard des faibles valeurs manquantes.

5.2. De la connaissance du processus d'attribution des terres par les enquêtés et des résultats des enquêtes auprès des autres publics cibles

Selon la DAA, dans les approches classiques, jusqu'ici mises en œuvre dans le pays, *les bénéficiaires ne sont impliqués de quelque manière que ce soit dans le processus et la superficie attribuée est d'office fixée à un hectare par bénéficiaire*. Dans le présent cas, les superficies attribuées par bénéficiaire varient de 500 m² à 15ha. Et, les trois catégories de bénéficiaires ont été impliquées tout au long du processus et ont même été responsabilisées pour la réalisation des travaux terminaux du réseau d'irrigation (construction des canaux quaternaires ou arroseurs) en Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO)¹⁸. L'implication des PAP au processus, reconnue par 97,0% des enquêtés, a été constatée à travers les présences

¹⁸ Les travaux HIMO ont été confiés dans un premier temps aux PAP et vu les retards accusés et la qualité défectueuse du travail, ont été confiés à la main d'œuvre rémunérée. L'appui technique pour l'exécution de ces travaux a été assuré par le Consultant AD7 (SHER-GRET).

massives aux différentes rencontres tenues à Di. Cependant, le respect des périodes de recours n'a pas toujours été effectif pour bon nombre de PAP pour lesquels les jours de marché de Di et/ou de Gouran¹⁹ sont considérés comme des jours réservés comme tels au marché et à exclure des journées de travail. Outre l'implication des bénéficiaires, le MCA-BF/MCC a procédé à des innovations majeures (cf. résultats d'enquêtes ci-dessus) dans la gestion du contenu même du processus dans le souci de contribuer à réduire la pauvreté chez les petits producteurs de la Vallée du Sourou.

Les appréciations des PAP enquêtées ont été globalement positives aussi bien sur les compensations financières (65,3% des enquêtés) que celles en nature (77,0%). Si ces différentes compensations sont bien appréciées, c'est sans doute lié d'une part à la dextérité avec laquelle elles ont été conduites et d'autre part à leur caractère exceptionnel. En effet, par rapport à la gestion, les différentes compensations ont été gérées dans la transparence et avec la plus grande rigueur. Les recours autorisés pour apporter des solutions à l'amiable aux cas litigieux ont contribué significativement à apaiser le climat social suite à ces compensations. Quant au caractère exceptionnel, la satisfaction des bénéficiaires est d'autant plus grande qu'ils ont en connaissance la gestion des attributions sur les anciens périmètres sous encadrement de l'AMVS dans la même zone. Les attributions sur ces anciens périmètres avaient été faites à l'instar de celles des autres plaines aménagées du pays. Comme le souligne la DAA, sur ces périmètres, non seulement les bénéficiaires n'ont pas chacun plus d'un hectare mais « la monoculture du riz est la spéculation dominante²⁰ ... et sur certains périmètres, comme Bagré, elle est même obligatoire ». Et, fait majeur dans ces attributions, il n'est pas mis en exergue des bénéficiaires PAP à compenser de manière exceptionnelle comme ce fut le cas à Di. Cependant, l'avis négatif sur les compensations financières, évoqué par 13,8% des enquêtés qui estiment que ces compensations n'ont pas suffi pour leurs besoins, pourrait s'expliquer par l'état de précarité de certains producteurs. Au regard des taux d'appréciation recensés (77,0% et 65,3%), il peut être affirmé que les compensations terre contre terre sont mieux appréciées que celles financières. En effet, les producteurs avaient toujours préféré la terre à l'argent qu'ils trouvaient éphémère tandis que la terre sera exploitée à volonté et léguée à la postérité.

La méthode d'attribution des terres a été pleinement participative et conduite dans une

¹⁹ Di et Gouran abritent des marchés importants qui se tiennent chaque cinq (05) jours et attirent des commerçants venant de pratiquement l'ensemble du pays et du Mali voisin. Ces deux marchés font partie des quatre marchés réhabilités par MCA-BF/MCC, les autres étant ceux de Gassan, dans la province du Nayala et de Soubakaniédougou dans la province de la Comoé.

transparence et avec une équité totale. C'est cela qui a sans doute suscité les avis positifs émis et sur la méthode d'attribution (87,4%) et sur le dispositif (CAT et CRA) de mise en œuvre (95,4%). Ces avis sont infirmés par une minorité de 5,5% qui motivent leur point de vue par les faibles superficies reçues. Les contestations de superficie allouée au ménage ont été récurrentes depuis les travaux du CRA qui ont enregistré plus *ces contestations* parmi les sept types de plaintes réceptionnés (CRA, 2014). Mais, les solutions consensuelles aux plaintes relatives aux superficies ont été apportées en tenant compte du fait que les calculs des superficies à attribuer ont été les mêmes pour toutes les PAP²¹.

L'octroi de titres fonciers aux attributaires à Di constitue une première sur les périmètres aménagés du pays et ne pouvait ne pas susciter la joie chez les PAP. C'est pourquoi la quasi-totalité des enquêtés (97,7%), ont bien apprécié ces documents de sécurisation foncière qui les mettent, selon eux, à l'abri d'une éventuelle expropriation. Ils reconnaissent aussi que son acquisition est un véritable parcours de combattant en situation normale. Dans le cas présent, l'Etat et son partenaire le MCC ont consenti un effort significatif en concédant gracieusement ce document. Mais, ici aussi la contestation de la superficie a été avancée par une PAP pour rejeter le principe²².

L'objectif global clairement affiché du MCA-BF était de « Réduire la pauvreté par la croissance économique ». Il est donc heureux de constater que 86,2% des PAP enquêtées affirment que les parcelles allouées vont améliorer significativement leur vie socio-économique. Cet avis est aussi celui des responsables villageois de Oué et de Bouna pour qui « *avec la double saison dans l'année les productions seront supérieures à celles d'avant aménagement* ». Une légère augmentation des rendements agricoles a été constatée pendant les premières campagnes agricoles sur le périmètre (cf. annexe 6). Mais, il importe surtout de réunir les conditions pour une durabilité de ces productions agricoles sur le périmètre.

L'un des soucis majeurs du commanditaire (MCA-BF) était de réussir à préserver la stabilité sociale pendant et à l'issue de son intervention dans la zone. Certes, pour la majorité des

²⁰ A Di, le riz occupe seulement 25,04% des 2 240 ha.

²¹ Deux types de superficies ont été attribués : La superficie de compensation et celle complémentaire. (i) La superficie compensatoire a été calculée en fonction du revenu annuel tiré de la superficie perdue par la PAP en polyculture ou en riziculture et a été attribuée en raison de 1 ha pour 7 PAP en Polyculture et 1 ha pour 4 PAP en Riziculture dans le souci de permettre une exploitation aisée des parcelles attribuées en termes de main d'œuvre. *La superficie de compensation donne droit à un titre foncier*. (ii) La superficie complémentaire a été déterminée en tenant compte du nombre d'actifs (15 ans et plus), du seuil de pauvreté et du revenu annuel net du ménage (CFA) en PC et Riz. *Il est délivré un bail emphytéotique pour la superficie complémentaire*.

²² A l'atelier international organisé par l'UICN en juin 2014 à Bamako au Mali, les représentants des producteurs maliens ont rejeté le

enquêtés (88,3%) la cohésion familiale dans les villages n'est pas écorchée par les attributions de terres et il n'y a pas de fissures engendrées entre villages bénéficiaires par ces allocations (92,9%). Cet avis, également émis par les responsables villageois, ajouté à l'intégration réussie des migrants de la phase concurrentielle dans les trois villages concernés, ne fait que rassurer sur cet aspect. Cela constitue même un motif de satisfaction pour le MCA-BF qui avait pris des dispositions dans ce sens : implication de toutes les catégories socio-professionnelles du milieu dans la gestion du processus, organisation de multiples concertations avec les bénéficiaires, respect des interdits et lieux sacrés des villages, bannissement des langages et comportements outrageants.

La prise en compte des groupes défavorisés (femmes et jeunes) dans ces attributions sur le périmètre de Di était une préoccupation express du MCC. A cet effet, tous les consultants intervenant avaient recruté des spécialistes Genre dans leurs équipes. L'objectif était de veiller à la prise en compte du genre dans les différentes activités. Au terme du processus, les chiffres sont éloquentes : Les femmes constituent 25% des PAP et 23% des Non-PAP de la phase Concurrentielle. 85% des 134 groupements de Non-PAP spécifiques²³ sont des groupements féminins. 14,9% de ces groupements sont ceux des jeunes. La satisfaction est partagée par tous. L'avis émis par les 89% de PAP enquêtées est le même que celui de toutes les responsables genre pour qui le genre n'a pas été ignoré dans les attributions²⁴. Ces allocations permettront sans nul doute d'améliorer les conditions de vie de cette catégorie vulnérable qui est, selon (MPF, 2009) « *plus exposée à la pauvreté du fait de son faible accès et contrôle aux facteurs de production et aux ressources* ».

Certes, il a été enregistré une amélioration sensible de l'accès des couches défavorisées à la terre à Di. Mais, peut-on se fier aux 83,2% et aux 94,7% de PAP enquêtées qui pensent respectivement qu'il n'y a pas de risque que le nombre de femmes et de jeunes bénéficiaires baisse au fil du temps sur le périmètre ? Il convient plutôt de lutter pour le maintien et même le renforcement de cet état de fait sur PI-Di. Car, les 14,5% des enquêtés de même que les responsables des trois villages concernés qui sont de l'avis contraire, ont avancé des raisons non négligeables : les cas de maladie et/ou de décès, l'exode rural²⁵ et l'échec de la production

principe du titre foncier avec un motif différent, celui qu'il constitue à terme une contrainte de développement au niveau national.

²³ En sus des femmes PAP, une décision spécifique de MCC/MCA-BF a permis l'installation de cent quatorze (114) groupements de femmes non-PAP comprenant 20 femmes par groupement. La superficie allouée à chaque femme de groupement est de 500m².

²⁴ Il a même été recruté de façon spécifique le Consultant ESA24 pour suivre et accompagner les femmes et les jeunes sur PI-Di.

²⁵ Il a été constaté un flux itératif très accentué des jeunes de Di entre la Commune de Di et le Mali voisin, provoquant des absences souvent

sur le périmètre. En outre, un des risques non évoqué et pourtant assez probable est que les hommes s'accaparent des parcelles de leurs épouses malgré les titres fonciers délivrés au regard du contexte local encore chargé de pesanteurs socio-culturelles²⁶.

5.3. Des conditions et contraintes éventuelles pour la valorisation des parcelles allouées

Le renforcement des capacités de production agricole demeure un gage pour une exploitation efficiente et durable du joyau acquis à Di. Aussi les mauvaises pratiques culturales, observées sur les anciens périmètres (dans la même localité), doivent être évitées à Di. Car, ces mauvaises pratiques ont des conséquences néfastes et sur les productions agricoles et sur la qualité des sols. Les producteurs sur les anciens périmètres sont unanimes à reconnaître qu'au fil du temps les rendements agricoles sont en décroissance. A Di, 85,7% des PAP enquêtées disent avoir bénéficié de formations pour une exploitation efficiente des parcelles allouées. Cela est effectivement corroboré par les formations dispensées par le Consultant AD10 en faveur des producteurs du PI-Di²⁷. Il faut certes reconnaître les formations reçues mais il convient surtout de mettre un accent sur l'application rigoureuse de ces formations.

Il est regrettable de constater dans le nouveau périmètre de Di une large gamme de stades végétatifs traduisant des retards considérables dans la mise en place des cultures et la conduite de la campagne agricole. Une des conséquences néfastes de cette situation est la consommation exagérée en eau d'irrigation d'où des coûts élevés de production. A notre avis le non-respect du calendrier culture est lié d'une part à la vétusté du matériel agricole (93,8% des enquêtés possèdent le petit matériel : charrette, daba, pioche) et d'autre part à la non-disponibilité de la main d'œuvre active bien que 96,8% des personnes enquêtées aient dit disposer du nombre d'actifs suffisant pour mener à bien les travaux agricoles²⁸.

Conclusion partielle

Au-delà des réactions enregistrées chez les PAP enquêtées, il est à souligner que l'expérience de Di vient en rupture avec ce qui se passait jusqu'ici dans le pays en matière d'aménagement et attribution des terres. Des aspects positifs comme l'accès sécurisé des couches défavorisées

préjudiciables à certaines des opérations à leur faveur tel que l'opération CNIB.

²⁶ Plus d'un cas litigieux de ce genre a été soumis par des femmes qui en ont été victimes au Consultant AD2.2B dont la mission était d'assister et d'accompagner tous les producteurs dans la gestion de leurs différentes préoccupations sur PI-Di.

²⁷ Dix (10) modules de formation ont été élaborés et dispensés aux producteurs du PI-Di. Au regard des nombreuses absences lors des sessions de formation aussi bien en salle que sur le terrain, il a été suggéré et assuré des formations de rattrapage en sus des Visites d'Assistance Technique (VAT) et des Visites Commentées (VT).

²⁸ Ces mêmes affirmations de la part des PAP avaient conduit à programmer les travaux HIMO qui n'avaient jamais été achevés dans les

à la terre sont à retenir. En effet, dans la plupart des localités de notre pays, comme à Di, les systèmes de production sont dominés par le système patriarcal dans lequel les femmes et les jeunes sont considérés comme de simples actifs productifs et ne participent pas aux prises de décisions. Ainsi, l'insécurité foncière, le faible accès au crédit et à la formation constituent de sérieuses contraintes de production pour cette catégorie qui représente une frange importante de notre population. Egalement, la délivrance gracieuse de titres fonciers est une révolution dans le pays. De nos jours les autorités du Burkina ont entrepris d'aller résolument vers la sécurisation foncière des producteurs agricoles. L'expérience de Di est sans conteste un pas important dans la concrétisation de cette volonté politique affirmée. Il reste toutefois à approfondir la réflexion sur la délivrance de ces documents qui pourraient être une « solution-piège à l'épineuse problématique du développement » comme souligné par les producteurs Maliens à Bamako en juin 2014, (cf. ci-dessus).

Oui, la plupart des actions du MCA-BF dans les attributions de terres à Di ont été de véritables innovations qu'il convient de répliquer progressivement dans le pays. La réussite de ces actions est liée au fait qu'elles ont été conduites de manière participative, avec équité et dans la plus grande transparence. Ce succès à Di augure de bonnes perspectives pour des interventions réussies en milieu rural surtout dans ce contexte national de plus en plus marqué par un éveil des consciences. N'est-ce pas là le chemin méthodologique indiqué vers la « *Souveraineté Alimentaire* », cible clairement fixée au niveau national dont l'atteinte présente des exigences qu'il est impératif d'honorer ? Certes, les enquêtés pensent que la duplication de l'expérience de Di nécessite des ressources financières et hydrauliques importantes²⁹. Mais, elle requiert avant tout une volonté politique, chose déjà exprimée à travers la délivrance gracieuse des titres fonciers.

Au regard des efforts consentis à Di, il devient opportun voire indispensable de développer des mécanismes permettant d'enrayer et à défaut de minimiser les facteurs/risques d'échec de production agricole évoqués par les PAP enquêtées et constatés ailleurs comme le manque d'eau d'irrigation ; les méventes des produits agricoles³⁰ et la mauvaise fertilisation des sols³¹.

délais requis par insuffisance de bras valides dans les ménages, cf. ci-dessus.

²⁹ Les aménagements et attributions à Di ont coûté environ la somme de **36 382 100 483 frs CFA** soit 626 354 963 frs CFA pour les deux Plans de Réinstallation ; 34 883 516 370 frs CFA pour les aménagements ; 793 506 450 frs CFA pour les Kits de démarrage (labours, semences, engrais et petit matériel agricole) sur une ou deux campagnes et 13 319 172 frs CFA pour les titres fonciers.

³⁰ Les méventes des productions agricoles constituent les contraintes principales et récurrentes vécues sur les anciens périmètres du Sourou. L'absence de routes carrossables est mainte fois évoquée comme frein à la pénétration des commerçants dans la zone. L'une des conséquences est la pratique du faible prix au producteur. En exemple : le sac de 120 kg d'oignon, souvent vendu en moyenne à 50 000 frs cfa en début des récoltes, est souvent bradé à moins de 5 000 frs cfa en cours de saison.

VI. FORCES ET LIMITES DU PROCESSUS

6.1. Forces du processus d'attribution des terres à Di

- ✓ Recrutement d'un Consultant qui a su et pu combler les attentes sur le plan technique ;
- ✓ Identification et implication des catégories d'acteurs au niveau local (autorités administratives, techniques, coutumières ; CVD ; bénéficiaires) pour la gestion participative et efficiente du processus ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif (CAT, CRA, CRA/5VD, Panel Technique et CRRA) ayant permis une gestion transparente et apaisée du processus ;
- ✓ Traduction en langue locale dioula des interactions à chaque session, ce qui a permis à tous les membres de contribuer à souhait aux travaux.

6.2. Limites du processus d'attribution des terres à Di

- ✓ *Disfonctionnement dans la création des instances*^o: Ce disfonctionnement a amené la CAT (instance créée et dirigée par le Haut-Commissariat) à valider les travaux d'une structure (CRRA) mise en place et dirigée par le Gouvernorat^o;
- ✓ *Insuffisance de parcelles*^o: Tous les postulants non PAP n'ont pas été bénéficiaires par insuffisance de parcelles^o;
- ✓ *L'importance des compensations*^o: les attributions des terres à Di ont fait l'objet de compensations en nature (terre contre terre) et aussi de compensations financières pour pertes de récoltes. Ces dernières ont même été répétées du fait des retards accusés dans les travaux d'aménagement et la non mise à disposition des parcelles dans les délais requis aux producteurs. Ces compensations ont créé un précédent qui ne sera pas aisé de répliquer ailleurs.

³¹ L'excès d'apport d'engrais chimique notamment l'urée sur les anciens périmètres a contribué à déprécier la qualité de l'oignon produit. Egaleme nt, la productivité des sols s'en est trouvée affectée à la baisse, ce qui a suscité l'élaboration par l'AMVS en 2013 d'un « Plan de gestion durable de la fertilité des sols des périmètres de la vallée du Sourou ».

VII. CONCLUSIONS

Le processus d'attribution des terres entrepris sur les 2 240 ha aménagés par le MCC/MCA-BF à Di a été conduit à la satisfaction générale. Ces résultats satisfaisants ont été sans conteste l'aboutissement heureux des efforts conjugués des différents acteurs impliqués dans la gestion du processus. Ces acteurs, mobilisés au sein d'un dispositif pertinent (CAT et CRA), ont bénéficié d'un appui technique approprié du Consortium SHER/GRET (AD7). Dans l'ensemble, ce dispositif et la méthode d'attribution déroulée ont été bien appréciés par les personnes enquêtées. Seule la taille des superficies attribuées, qui ne remet pas en cause l'approche générale, a conduit à la mauvaise appréciation de la méthodologie par certaines PAP.

Le processus, conduit au profit de trois catégories concentriques de bénéficiaires dont les PAP, objet de la présente étude, a été bien innovant par rapport à ce qui était fait dans le pays jusqu'ici : implication des bénéficiaires dans la gestion des attributions ; attribution de terres spécifique aux groupes défavorisés (femmes et jeunes) ; délivrance à titre gracieux de titres fonciers et de baux emphytéotiques aux bénéficiaires ; compensations financières pour perte de récoltes ; compensations terre contre terre ; etc. Mais, malgré la lourdeur de ces innovations pertinentes et relativement onéreuses, ce processus peut être répliqué ailleurs dans le pays selon les PAP enquêtées à condition de mobiliser les moyens financiers nécessaires et l'expertise technique requise.

La délivrance gracieuse des titres fonciers, documents de sécurisation foncière, a été bien accueillie par la quasi-totalité des bénéficiaires enquêtés. Selon la majorité des PAP enquêtées, l'intervention du MCA-BF à Di à travers les aménagements et attributions de terres n'a pas provoqué de fissure dans la stabilité sociale de la zone durant sa mise en œuvre. En effet, les attributions ont été gérées de bout en bout sans qu'un conflit ne soit enregistré.

Il est heureux de constater que les groupes défavorisés (femmes et jeunes) n'ont pas été oubliés dans les attributions. Les résultats obtenus dans ce volet sont bien appréciés par les experts genre des différents Consultants et du MCA-BF et sont satisfaisants aux yeux du MCC, le partenaire financier.

Les PAP sont conscientes que des facteurs/risques d'échec existent et menacent la survie de leur outil de développement : conflits entre producteurs sur le périmètre ; l'irrégularité de la fourniture d'eau d'irrigation ; le mauvais écoulement des produits agricoles ; la dégradation de la fertilité des sols ; etc. Dans un souci de prévention, elles entrevoient des solutions palliatives qui sont entre autres : le renforcement des liens entre producteurs ; la recherche de débouchés pour les produits ; le respect du calendrier des OUEA ; le paiement à temps des redevances eau.

Le processus d'attribution des terres développé à Di a été bien apprécié par les bénéficiaires PAP dans leur ensemble. Elles se sont alors pleinement impliquées, se sont appropriées et ont souhaité que ce processus soit répliqué ailleurs dans le pays.

VIII.SUGGESTIONS/RECOMMANDATIONS

Dans le sens de la durabilité des acquis sur le nouveau périmètre de Di, les suggestions et/ou recommandations suivantes sont formulées.

✓ *à l'endroit des autorités politico administratives nationales*

- *Le désenclavement de la zone par la construction de la Route Régionale Yako-Tougan et Départementale Tougan-Di d'une longueur totale de 153 km : Cela permettra d'améliorer significativement le trafic routier, facilitant ainsi l'écoulement des productions agricoles du nouveau et aussi des anciens périmètres aménagés et de donner un coup de fouet au démarrage socioéconomique véritable à cette Vallée identifiée comme pôle de croissance à l'instar de Bagrépôle.*

Cette doléance pourrait être portée par les producteurs de la Vallée à travers l'UCAVASO³² (Union des Coopératives Agricoles de la Vallée du Sourou).

- *L'amélioration de l'accès au crédit rural par la mise en place de conditions de crédits préférentielles pilotes en direction des producteurs des périmètres aménagés de la Vallée : Les attributions sur le nouveau périmètre de Di ont été faites aux petits producteurs qui, à l'instar de ceux des anciens périmètres de la Vallée, n'ont pas de capacité financière élevée et sont par conséquent équipés en majorité de matériel agricole aratoire. Le crédit leur permettra de s'équiper convenablement afin d'exploiter au mieux les parcelles allouées.*

Cette recommandation pourrait être portée par les producteurs de la Vallée à travers l'UCAVASO.

- *L'amélioration de l'accès du genre à la terre par la relecture du cahier spécifique des charges du PI-Di en faveur du genre et sa mise en application effective^o: Une telle disposition pourrait protéger sensiblement les femmes et le jeunes déjà propriétaires de terres et, en cas d'extension du périmètre, favoriser l'installation d'autres femmes et jeunes.*

Cette doléance pourrait être portée par les populations de la Vallée à travers l'Union Provinciale des Femmes de la Vallée³³ de concert avec les jeunes.

³² L'UCAVASO est la faîtière de l'ensemble des coopératives agricoles de la Vallée du Sourou. Elle a obtenu en 2013 l'organisation

✓ ***à l'endroit des agents techniques d'appui agricole***

- *Incitation à la production et à l'utilisation de la matière organique par la promotion de techniques incitatives de production de fumure organique* : La matière organique est très peu produite et utilisée au Sourou. Seuls les engrais minéraux sont majoritairement utilisés et souvent avec excès, ce qui n'est pas sans conséquences à terme sur la qualité des sols. L'incitation à la production et à l'utilisation à grande échelle de la matière organique sur le nouveau périmètre permettra (i) le redressement de la fertilité des sols qui est en décroissance, (ii) l'exploitation durable des terres aménagées à coûts élevés (iii) l'amélioration des rendements agricoles et (iv) sans nul doute de mieux entraîner les producteurs des anciens périmètres dans cette activité salvatrice.

Cette recommandation pourrait être portée et mise en œuvre par la Direction Régionale en charge de l'agriculture dans la Boucle du Mouhoun (DRARHASA-BMH) qui est entièrement responsable de l'encadrement technique agricole sur le nouveau PI-Di.

✓ ***à l'endroit des responsables des villages concernés³⁴ par le PI-Di***

- *Promotion de la discipline et de l'esprit de groupe sur le périmètre par la sensibilisation et les rappels à l'ordre en direction des producteurs du PI-Di* : L'indiscipline est en passe de s'installer sur le nouveau périmètre de Di. Les différents responsables des villages abritant des producteurs du périmètre pourraient, par la sensibilisation, renforcer la discipline et le climat de paix indispensables à l'exploitation efficiente et durable de leur périmètre.

Cette recommandation pourrait être portée et mise en œuvre par les différents chefs et responsables de villages concernés. Mais ces derniers ont besoin d'être sollicités dans ce sens par l'AMVS et/ou la DRARHASA-BMH.

nationale de la foire de l'oignon.

³³ Les femmes de la Vallée, à l'instar des femmes du Burkina, subissent plus la pauvreté et ont très peu accès à la terre.

³⁴ Les responsables des villages concernés sont des personnes ressources qui bénéficient de l'attention populaire de leur localité. Ils ont une influence non négligeable sur les producteurs du nouveau périmètre.

✓ *à l'endroit des producteurs agricoles y compris les groupes défavorisés (femmes et jeunes) bénéficiaires de parcelles sur le PI-Di*

Les bénéficiaires de parcelles sur le nouveau périmètre doivent s'efforcer au°:

- *Suivi rigoureux des directives de l'encadrement technique par une autodiscipline afin d'optimiser l'application de l'itinéraire technique agricole sur le périmètre°;*
- *Payement des redevances eau et dans les délais requis de sorte à assurer durablement la fonctionnalité régulière des sept (07) stations de pompage de grande capacité et de haute technologie installées sur le périmètre°;*
- *Respect des directives du Club d'Encadrement Commercial (CEC) dans l'optique de construire une organisation solide de producteurs qui puissent amener les commerçants à négocier d'égal à égal avec les producteurs. Une organisation forte de producteurs facilitera également la *cherche de partenaires commerciaux au niveau national et sous-régional* afin de négocier et établir des relations commerciales mutuellement avantageuses.*
- *Suivi rigoureux des consignes portant sur l'utilisation de l'eau et le respect des tours d'eau : un gaspillage important d'eau a été constaté pendant les premières campagnes agricoles sur le périmètre. Cela est lié à notre avis d'une part à la non maîtrise par les bénéficiaires du système d'irrigation mis en place, et d'autre part à l'indiscipline des producteurs³⁵. Les femmes se sont plus illustrées négativement sur cet aspect. Avec l'accompagnement technique dont ils ont bénéficié, les producteurs doivent s'efforcer au respect strict des consignes portant sur la gestion de l'eau d'irrigation, ce qui permettra d'éviter les importantes pertes en eau constatées en début d'exploitation du périmètre.*

³⁵ Les calendriers des tours d'eau, bien que régulièrement portés à la connaissance des producteurs en langue locale, n'avaient jamais été respectés par ces derniers qui venaient le plus souvent chacun à son moment pour irriguer. Ainsi, les stations de pompage étaient mises en marche sans arrêt pour satisfaire des producteurs qui défilaient toute la journée pour l'irrigation°; Car pour eux, la contrainte de respecter des horaires d'irrigation ne s'imposait pas dans la mesure où l'eau du fleuve Sourou est intarissable.

IX. PERSPECTIVES

La présente étude a été initiée pour déterminer la perception des bénéficiaires de terres sur l'approche d'aménagement et attribution de terres développée par le MCC/MCA-BF dans la province du Sourou. Mais, elle ne s'est intéressée qu'aux bénéficiaires PAP du PI-Di. A terme, l'étude révèle que les PAP ont globalement apprécié le processus mis en œuvre à leur faveur à Di. Elles y ont même participé dans la mise en œuvre. Mais, comme souligné plus haut, les PAP n'ont pas été les seuls bénéficiaires des attributions de terres à Di.

Alors, en vue d'une vision globale des aménagement-attributions du programme MCC/MCA-BF au Sourou, une analyse à l'instar de celle portée sur les PAP devrait permettre de recueillir ultérieurement les appréciations (i) des bénéficiaires Non-PAP (aussi bien des villages défavorisés que de la phase concurrentielle) et aussi (ii) des autres acteurs ayant participé à la gestion du processus et regroupés au sein de la CAT³⁶, cf. ci-dessus.

³⁶ Ces acteurs ont déjà été enquêtés par l'étudiant mais pour une question de limitation du volume du présent Mémoire, les résultats de ces interviews n'ont pas été traités.

Bibliographie

Ouvrages et articles

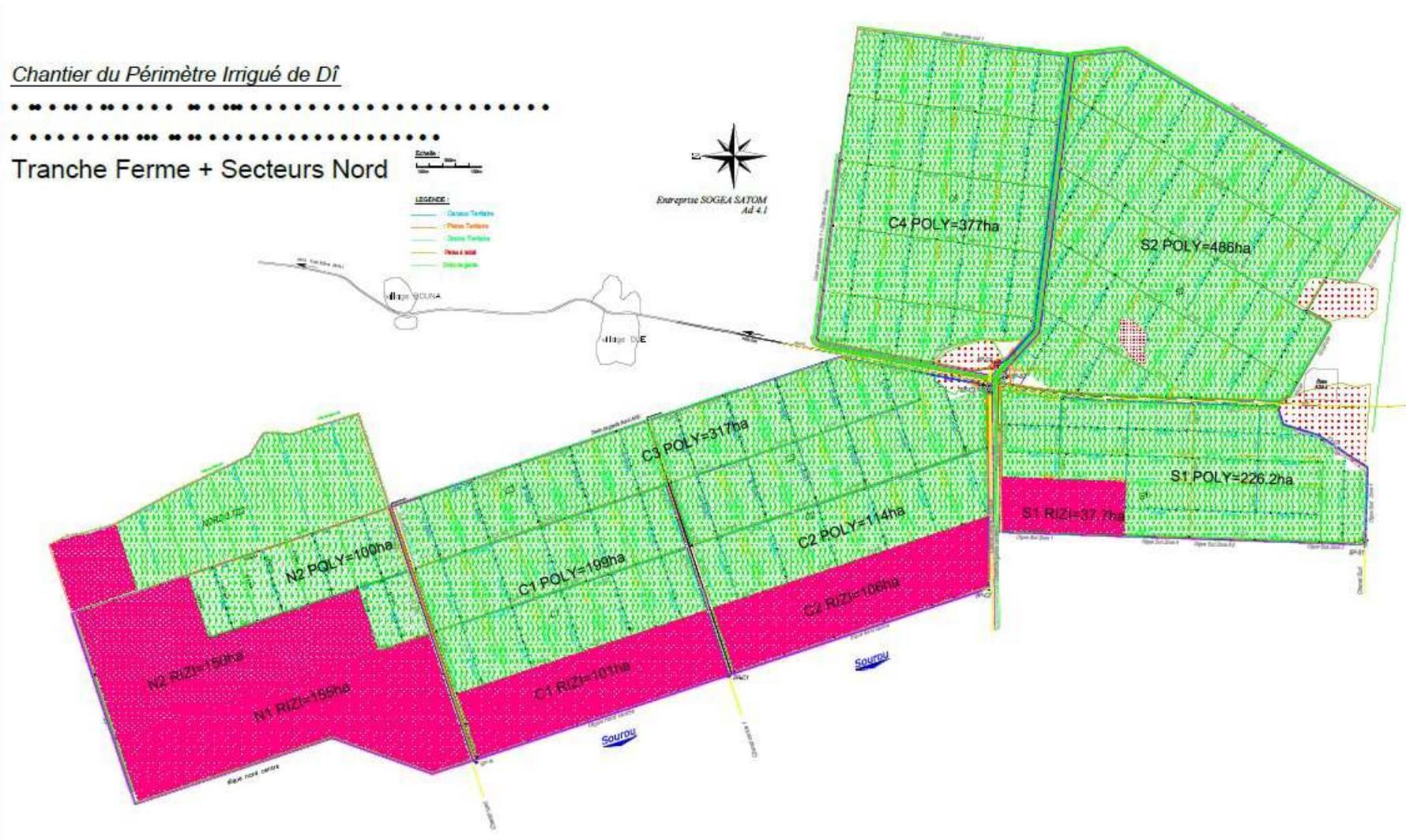
- AMVS. (2011), Plan stratégique 2010-2025 de l'AMVS pour le développement agricole durable de la Vallée du Sourou, 50p + annexes
- AMVS. (2003), Les grands aménagements hydroagricoles°: l'expérience de l'AMVS dans la Vallée du Sourou, 21p.
- AN. (2012), Loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso, 2012, 86p.
- AN. (2009), Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural et decrets d'application, 2009, 92p°;
- CRA. (2014), Traitement des réclamations suite aux attributions des terres aux PAP sur le périmètre aménagé de 2 240 hectares à Di, 5p.
- MAH et MEF, MATDS, MEDD, MRA. (2012), Cahier général des charges pour l'occupation et l'exploitation de type familial des parcelles des aménagements hydroagricoles, decet et textes d'application, 16p.
- MAHRH. (2005), Programme de gestion des sols pour un développement durable de l'agriculture irriguée au Burkina Faso, 47p + annexes.
- MAHRH. (2004), Document de Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015, 99p.
- MCA-BF. (2010), Rapport des investigations pédologiques, 136p + annexes
- MPF. (2009), Politique Nationale Genre, 109p
- ONEDD. (2012), Carte de migration des isothermes
- OUONI G. (1998), L'installation et l'organisation coopérative des producteurs par l'Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou ; Rapport de stage, Cycle assistant FJA, 62p + Annexe.
- PSF. (2013), Cahier des charges spécifique du périmètre aménagé de Di, version finale, 45p

X. ANNEXES

Sommaire des annexes

Annexe°1 : Plan du périmètre aménagé de 2 240 ha à Di par le MCC/MCA-BF.....	b
Annexe°2 : Guide d'entretien PAP renseigné.....	c
Annexe°3 : Guide d'entretien genre renseigné	f
Annexe°4 : Guide d'entretien en direction des focus groupes de responsables de villages sur la prise en compte du genre dans la gestion des terres par le système traditionnel local	g
Annexe°5 : Guide d'entretien non renseigné sur «l'Aménagement, attribution et exploitation des terres du périmètre hydro-agricole à	h
Annexe°6 : Rendements agricoles des campagnes humide 2013 et sèche 2013-2014 sur PI-Di i	

Annexe°1 : Plan du périmètre aménagé de 2 240 ha à Di par le MCC/MCA-BF



Annexe°2 : Guide d'entretien PAP renseigné

Date de l'enquête : ...02...../...mai...../2014

Nom et prénoms de l'enquêteur : ...HEMA Bélo.....Structure : ...MCA-BF.....

I. Identité de l'enquêté

1. Nom et Prénoms : ...GOROU Lassina

2. Sexe : ...M.....

3. N° PAP :N° ménage.....

4. Village : ...Di.....

5. Fonction : *dans le village* : néant...*dans le périmètre*...néant.....

II. Connaissance du processus d'attribution des terres du nouveau périmètre de Di

6. êtes-vous membre de : la CAT : Oui /_x_/ Non /___/ ; du CRA Oui/___/ Non /_x_/ ; d'un groupement Oui /_x_/ Non /___/ ; Si oui nom du groupement : Djiguisèmè.....

7. De quelle superficie êtes-vous attributaire sur le nouveau périmètre de Di ? : 1ha.....

Localisation : Secteur : ...S2 ; Sous-secteur...CS3... ; Tertiaire.....T4..... ; UAI.....

8. Veuillez nous donner vos appréciations sur les attributions des terres sur le nouveau périmètre de Di notamment sur :

a) la gestion des compensations financières : Bonne /_x_/, moyenne /___/, mauvaise /___/

Veillez motiver votre réponse : .source de moyen de subsistance.....
beaucoup d'insuffisance dans la gestion : insuffisance de communication et de compréhension.....

b) la gestion des compensations en nature (terre contre terre) : Bonne /_x_/, moyenne /___/, mauvaise /___/

Veillez motiver votre réponse : .permet d'avoir les mêmes rendements sinon plus qu'en culture traditionnelle.....

c) la méthode d'attribution des terres : Bonne /___/, moyenne /___/, mauvaise /_x_/

Veillez motiver votre réponse : le 2è cercle concentrique devait être constitué des demandeurs non PAP ressortissants des 17 villages de la communes de Di.....
Les chefs de terres ont tout perdu et n'ont eu aucune compensation.....

d) le dispositif de mise en œuvre (CAT, CRA) :

✓ pertinent : oui /___/, non /___/ ;

✓ efficace : oui /___/, non /___/ ;

✓ accessible/disponible : oui /___/, non /___/

Veillez motiver vos réponses : pas d'appréciation particulière.....

e) le temps de gestion des attributions : insuffisant /___/, convenable /_x_/

- f) le principe de délivrance gratuite des titres fonciers : Bon /_x_/ , moyen /_/ , mauvais /_/ Veuillez motiver votre réponse : favoriser l'accès à la terre.....
- g) autre :

9. Quel est votre avis sur la participation des PAP dans la conduite du processus d'attribution des terres notamment sur :

- ✓ la mobilisation aux séances d'information à leur endroit : Oui /_x_/ , Non /_/
- ✓ le respect des périodes de recours : Oui /_x_/ , Non /_/
- ✓ le respect des décisions liées aux attributions : Oui /_x_/ , Non /_/
- ✓ autre.....

Veuillez motiver vos réponses :

10. Selon vous, les parcelles allouées permettront-elles d'améliorer significativement la vie socio-économique des PAP bénéficiaires : Oui /_x_/ , Non /_/

Veuillez motiver votre avis (brève description de vos conditions de vie avant et avec le projet) : Les coûts d'exploitation seront réels après le projet, un peu plus par rapport au système traditionnel, mais une aide apportée est importante, c'est vraiment un outil pour lutter contre la pauvreté, les rendements seront plus élevés.....

11. A votre avis les attributions des terres du nouveau périmètre ont-elles engendré des fissures :

- ✓ dans la cohésion familiale dans les villages bénéficiaires : Oui /_x_/ , Non /_/
Si oui, quelles solutions proposez-vous pour re-souder les liens ? Frustration des absents lors des recensements qui n'ont pas été représentés, surtout ceux qui ont aussi perdu à la phase concurrentielle.....
- ✓ dans la stabilité sociale entre villages bénéficiaires : Oui /_/ , Non /_x_/ mais entre zone pana et zone marka ; Si oui quelles solutions proposez-vous ? En cas de dépossession d'un bénéficiaire, que le remplacement se fasse avec un bénéficiaire de la zone marka.....

12. A votre avis est ce que dans les allocations des terres à Di :.....

- ✓ les femmes ont été suffisamment prises en compte : Oui /_x_/ , Non /_/
Expliquez votre appréciation : les femmes ont bénéficié de parcelle individuellement et dans les groupements.....
- ✓ y a-t-il des risques que le nombre de femmes bénéficiaires diminue au fil des campagnes agricoles : Oui /_x_/ , Non /_/ . Si oui citez ces risques : par découragement du fait des rapports conflictuels au sein des groupements, du fait des méventes.....
- ✓ les jeunes ont été correctement pris en compte : Oui /_x_/ , Non /_/
Dites comment ou en quoi : par les groupements de jeunes.....
- ✓ y a-t-il des risques que le nombre de jeunes bénéficiaires diminue au fil des campagnes agricoles : Oui /_x_/ , Non /_/ . Si oui citez ces risques : par l'exode, par l'orpaillage.....

13. Veuillez citer trois insuffisances (par ordre d'intensité décroissante) qui, selon vous,

ont pu entacher la gestion des allocations des terres aux PAP ?

- a) problème d'adaptation aux contraintes de gestion du PI.....
- b) beaucoup n'ont pas compris que les compensations prendront fin.....
- c).....

14. Le processus d'attribution des terres tel que conduit sur le nouveau périmètre de Di peut-il être répliqué ailleurs dans le pays ? Oui /_x_/ Non /__/

Donnez quelques raisons pour soutenir votre appréciation

- a)..C'est plus juste, plus équitable.....
- b).....
- c).....

15. Veuillez formuler trois recommandations (par ordre de priorité) pour une gestion efficiente d'un processus du même genre dans le pays.....

- a).Traiter tous les postulants sur le même pied d'égalité.....
- b) Bien gérer le système de tirage au sort.....
- c).....

III. Conditions et contraintes éventuelles pour la valorisation des parcelles allouées aux PAP

16. Remplissez-vous les conditions pour une exploitation efficiente et durable des parcelles attribuées en terme de :

- a) **formations reçues** : Oui /__/, Non /__/
- b) **équipement agricole en votre possession** : Oui /__/, Non /__/ ; si non citez le matériel dont vous disposez :
- c) **nombre d'actifs** : Oui /__/, Non /__/ ; si non combien d'actifs avez-vous ?.....

17. Veuillez citer trois facteurs d'échec et leurs solutions/alternatives pour une exploitation durable des parcelles allouées sur le nouveau périmètre.....

a) **facteurs d'échec** : le manque de fertilisation organique.....
Solutions/alternatives :.....

b) **facteurs d'échec** : le non paiement de la redevance eau/unité de mesure en défaveur du producteur
Solutions/alternatives : sensibilisation pour le paiement à temps des redevances eau

c) **facteurs d'échec** : la non organisation pour l'irrigation complémentaire dans les délais
Solutions/alternatives :.....

18. Veuillez citer trois facteurs de succès à long terme des activités de production agricole sur le nouveau périmètre de Di ?

- a)..L'organisation des producteurs pour la commercialisation.....
- b)
- c).....

Annexe°3 : Guide d'entretien genre renseigné

Date de l'enquête : 24/04/2014

Nom et prénoms de l'enquêtée : Mme DOAMBA Adélaïde. Structure : PMC/PDA.....

1. Attentes

- Bénéficiaire d'une terre en compensation de celle affectée de manière équitable ;
- Tenir compte du choix du bénéficiaire dans l'emplacement de la parcelle ;
- Bénéficiaire d'un document sécurisant la parcelle acquise au nom du bénéficiaire ;
- Connaître la limite de sa parcelle dans celle du ménage ;
- Pouvoir exploiter la parcelle et jouir des bénéfices tirés.

2. Acquis

- La majorité des PAP ont bénéficié d'une superficie en compensation en fonction de la superficie affectée et selon une clé de compensation équitable appliquée à toutes les PAP sans discrimination de sexe ni d'âge ;
- Le choix de l'emplacement de la parcelle sur le périmètre a été respecté dans la mesure du possible sans une discrimination de sexe ni d'âge.

3. Reste à satisfaire

- Obtenir un document sécurisant la portion de terre des jeunes et femmes dans celle du ménage ;
- Connaître sur le terrain la limite de leurs parcelles. (les femmes et certains jeunes ignorent sur le terrain les limites de leur portion. Ils ne peuvent donc pas réclamer pour en exploiter en leur propre compte).

4. Difficultés et solutions apportées ou envisagées

Difficultés	Solutions apportées ou envisagées
Les parcelles des femmes étant noyées dans celles des ménages, certains maris se sont accaparés de toutes les parcelles qu'ils exploitent au compte du ménage. Face à cette difficulté, certaines femmes ont exprimé le besoin d'intégrer les groupements de femmes pour espérer avoir une portion de terre qu'elles pourront exploiter à leur propre compte.	Il aurait été souhaitable que les femmes PAP soient installées groupées comme cela a été fait au niveau des groupements de femmes pour éviter que les hommes s'accaparent de leurs parcelles. Une sensibilisation à l'endroit des femmes mais surtout des hommes est nécessaire pour leur faire comprendre que les femmes doivent pouvoir exploiter, contrôler et jouir des bénéfices de la portion de terre qui leur revient.

Niassan, le 27 avril 2014

Annexe°4 : Guide d'entretien en direction des focus groupes de responsables de villages sur la prise en compte du genre dans la gestion des terres par le système traditionnel local

<p>Sujet : Prise en compte du genre (femmes et jeunes) dans la gestion des terres par le système traditionnel local (Di, Oué et Bouna)</p>	<p>Réaction des responsables villageois (chef de village, chef de terre, Notables, Conseiller Municipal) de Di</p>
<p>1. Statut de la femme dans la société</p>	<p>La société marka, dont fait parti Di, est marquée par la prédominance de l'homme sur la femme. Cette dernière n'est pas consultée lors des grandes décisions à prendre.</p>
<p>2. Rôle de la femme dans les activités agricoles</p>	<p>La femme ne travaille pas dans le champ familial. Elle prépare et apporte à manger aux travailleurs au champ. Elle bénéficie d'un lopin de terre qu'elle exploite et dont les produits lui reviennent exclusivement.</p>
<p>3. Attribution des terres à la femme</p>	<p>La femme n'est pas propriétaire de terre et ne l'a jamais été. Car elle est considérée comme étrangère qui peut quitter à tout moment pour aller se marier ailleurs. Elle exploite provisoirement un lopin de terre, donné par le mari, et qui est une portion de la propriété familiale.</p>

Annexe°5 : Guide d'entretien non renseigné sur «l'Aménagement, attribution et exploitation des terres du périmètre hydro-agricole à

N°	Aménagement, attribution et exploitation des terres du nouveau périmètre de Di dans la province du Sourou	Aménagement, attribution et exploitation des terres du périmètre de
1.	Aménagement de 2011 à 2014 soit une <i>période de 04 ans</i> de 2 240 ha (superficie utile) en un seul tenant	
2.	Attribution et exploitation progressive des secteurs libérés, sans attendre la fin des aménagements	
3.	Prise en charge par le MCA-BF des coûts d'exploitation des trois campagnes agricoles conduites sous sa période de mise en œuvre	
4.	Compensations terre contre terre, pour perte de terres occupées par le projet, tenant compte de la <i>superficie perdue</i> et de la <i>capacité de production agricole</i> de l'attributaire	
5.	Compensations financières pour perte de récoltes à ceux qui, au cours d'une campagne, n'arrivent pas à exploiter leur parcelle du fait de sa non mise à disposition.	
6.	Attribution de terres spécifique aux femmes et aux jeunes	
7.	Délivrance à titre gracieux de titres fonciers et de baux emphytéotiques aux bénéficiaires	
8.	Autres	
NB : coût d'aménagement d'un ha =		

Niassan, le 19 avril 2014

Annexe°6 : Rendements agricoles des campagnes humide 2013 et sèche 2013-2014 sur PI-Di

Tableau 1 : Superficie, rendement et production des cultures au nouveau périmètre de DI, SH-2013

Secteur	Culture	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (tonnes)
S2	Maïs variété Bondofa	413	4.4	1 817
C4	Maïs variété Barka	102.4	2.1	215
S1	Maïs variété Barka	98.4	3.1	305
Total maïs		613.8	-	2 337
S 2	Soja variété G.196	6.2	2.1	13
S 2	Oignon variété Prema 178	4.5	8.8	40

Source : AD10

Tableau 2 : Rendement des principales cultures au nouveau périmètre de DI en SS-2013-14

Culture	Rendement moyen (t/ha)			
	Secteur S2	Secteur S1	Secteur C4	Moyenne
Oignon	23.9	22.6	27.3	24.6
Maïs Bandofa	3.8	4.1	4.7	4.2
Maïs Barka	2.8	3.1	3.0	3.0
Tomate	45.5	40.9	40.8	42.4
Niébé	1.1	-	-	1.1

Source : AD10

Tableau 3°: Rendement des cultures selon l'itinéraire technique au nouveau périmètre de DI en SS-2013-14

Culture	Itinéraire technique	Rendement (t/ha)			
		S2	S1	C4	Moyenne
Oignon	Propre au producteur	20.2	21.2	25.3	22.3
	Planche basse AD-10	32.5	30.7	30.6	31.2
Tomate	Propre au producteur	43.4	31.6	-	37.5
	Billon double AD-10	47.7	48.6	-	48.2

Source : AD10